

RAPPORT D'ACTIVITÉ

2018



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DE LA RÉGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

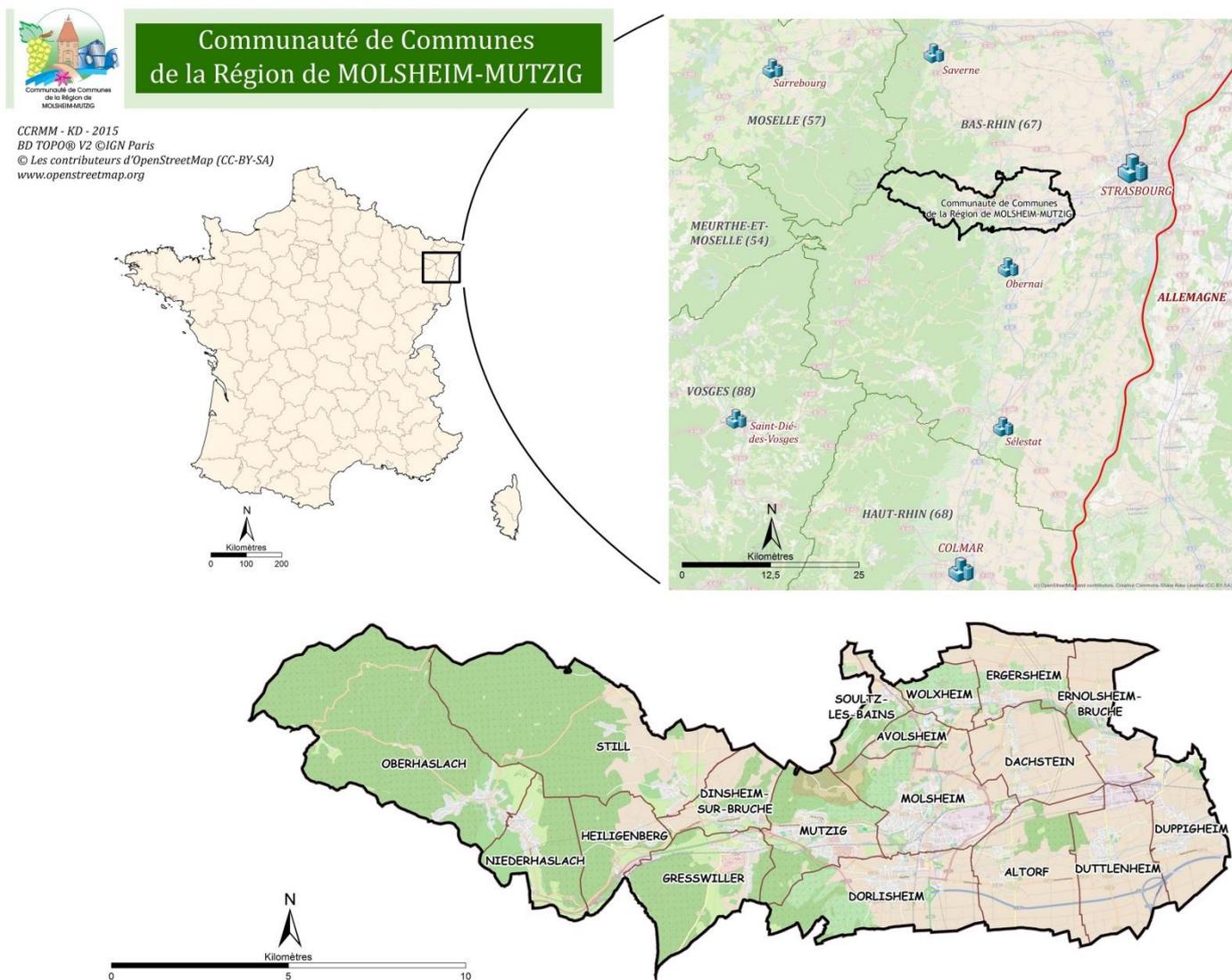
2 route Ecospace - B.P. 93077
67125 MOLSHEIM CEDEX
Tél. : 03.88.49.82.58
secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr

SOMMAIRE

| | |
|---|-----------|
| 1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE | 2 |
| 1.1. Informations générales du territoire | 3 |
| 1.2. Bref historique | 4 |
| 1.3. Fonctionnement / Organisation..... | 5 |
| 2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS..... | 13 |
| 2.1. Les compétences actuelles | 13 |
| 2.2. Les moyens humains | 15 |
| 2.3. Les moyens financiers | 19 |
| 2.4. Les moyens matériels et immobiliers | 29 |
| 3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2018 | 35 |
| 3.1. Développement et actions économiques | 35 |
| 3.2. Tourisme | 36 |
| 3.3. Liaisons cyclables | 43 |
| 3.4. Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (G.E.M.A.P.I.)..... | 44 |
| 3.5. Les piscines..... | 45 |
| 3.6. Epicerie solidaire « GRAIN DE SEL »..... | 52 |
| 3.7. Eau et Assainissement..... | 55 |
| 3.8. Actions de communication | 60 |
| 3.9. Relais des Assistantes Maternelles (R.A.M)..... | 66 |
| 3.10. Le Système d'Information Géographique (S.I.G.) | 73 |
| 3.11. Transport à la demande : Auto Com' | 76 |
| 3.12. Banque de Matériel Intercommunale..... | 79 |
| 3.13. Aires d'accueil des Gens du Voyage de Molsheim & Mutzig..... | 82 |
| 3.14. Bornes de recharge pour véhicules électriques..... | 85 |
| 3.15. Mutualisation | 86 |
| 3.16. Création d'une maison de services au public intragénérationnel | 87 |
| 3.17. Aménagement Numérique du Territoire | 88 |
| 3.18. Les partenaires institutionnels..... | 89 |

1. PRÉSENTATION DE LA STRUCTURE

Située à une vingtaine de kilomètres à l'ouest de STRASBOURG, dans le piémont des Vosges, la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG a été créée le 31 décembre 1997.



Elle rassemble 18 Communes regroupant 40.399 habitants.

Le territoire se distingue par son cadre de vie agréable et son paysage façonné par les collines, le vignoble et un patrimoine historique riche et de qualité.

La région de MOLSHEIM-MUTZIG se caractérise par sa position centrale en ALSACE et en EUROPE ainsi que par sa desserte par l'ensemble des modes de transport : autoroute, train et aéroport.

Cette situation géographique contribue au dynamisme économique de la région.

1.1. INFORMATIONS GÉNÉRALES DU TERRITOIRE

1.1.1. Les chiffres-clés

| | |
|--|---|
| ✓ Nombre de Communes membres | : 18 |
| ✓ Population | : 40.399 |
| ✓ Superficie | : 160 km ² |
| ✓ Densité | : 252 habitants/km ² |
| ✓ Altitude maximale | : 964 mètres (OBERHASLACH) |
| ✓ Altitude minimale | : 153 mètres (DUPPIGHEIM) |
| ✓ Budget Primitif 2018 | : 43.777.989 € (investissement + fonctionnement) |
| ✓ Nombre de Conseillers Communautaires | : 43 membres titulaires + 4 membres suppléants |
| ✓ Nombre d'agents | : 43 (en équivalent temps plein) |

1.1.2. Les Communes membres

| COMMUNES | DATE DE L'ARRETE PREFECTORAL D'AFFILIATION | POPULATION AU 1 ^{ER} JANVIER 2018 | % |
|---------------------|--|--|--------------|
| ALTORF | 31 DECEMBRE 1997 | 1 260 | 3,12 % |
| AVOLSHEIM | 2 AOUT 2002 | 756 | 1,87 % |
| DACHSTEIN | 31 DECEMBRE 1997 | 1 827 | 4,52 % |
| DINSHEIM-sur-BRUCHE | 31 DECEMBRE 1997 | 1 436 | 3,55 % |
| DORLSHEIM | 31 DECEMBRE 1997 | 2 616 | 6,48 % |
| DUPPIGHEIM | 23 DECEMBRE 2002 | 1 593 | 3,94 % |
| DUTTLENHEIM | 31 DECEMBRE 2003 | 2 912 | 7,21 % |
| ERGERSHEIM | 31 DECEMBRE 1997 | 1 307 | 3,24 % |
| ERNOLSHEIM-BRUCHE | 31 DECEMBRE 1997 | 1 844 | 4,56 % |
| GRESSWILLER | 31 DECEMBRE 1997 | 1 709 | 4,23 % |
| HEILIGENBERG | 1 ^{er} JANVIER 2014 | 652 | 1,61 % |
| MOLSHEIM | 31 DECEMBRE 1997 | 9 513 | 23,55 % |
| MUTZIG | 31 DECEMBRE 1997 | 5 980 | 14,80 % |
| NIEDERHASLACH | 1 ^{er} JANVIER 2014 | 1 429 | 3,54 % |
| OBERHASLACH | 1 ^{er} JANVIER 2014 | 1 791 | 4,43 % |
| SOULTZ-les-BAINS | 31 DECEMBRE 1997 | 988 | 2,45 % |
| STILL | 1 ^{er} MAI 2012 | 1 828 | 4,52 % |
| WOLXHEIM | 28 JANVIER 2002 | 958 | 2,37 % |
| TOTAL | | 40 399 | 100 % |

POPULATION "PERIMETRE EAU"¹ 34 050

POPULATION "PERIMETRE ASSAINISSEMENT "² 37 179

¹ : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Ergersheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Niederhaslach, Oberhaslach, Sultz-les-Bains, Still et Wolxheim

² : Altorf, Avolsheim, Dachstein, Dinsheim-sur-Bruche, Dorlisheim, Duppigheim, Duttlenheim, Ergersheim, Ernolsheim, Gresswiller, Heiligenberg, Molsheim, Mutzig, Sultz-les-Bains, Still et Wolxheim

1.2. BREF HISTORIQUE

1.2.1. Les Communes

- 31 DECEMBRE 1997 : Arrêté préfectoral de création
 - ↳ 1. *ALTORF*
 - ↳ 2. *DACHSTEIN*
 - ↳ 3. *DINSHEIM-SUR-BRUCHE*
 - ↳ 4. *DORLISHEIM*
 - ↳ 5. *ERGERSHEIM*
 - ↳ 6. *ERNOLSHEIM-BRUCHE*
 - ↳ 7. *GRESSWILLER*
 - ↳ 8. *MOLSHEIM*
 - ↳ 9. *MUTZIG*
 - ↳ 10. *SOULTZ-LES-BAINS*
- 28 JANVIER 2002 : Adhésion de WOLXHEIM
- 2 AOUT 2002 : Adhésion d'AVOLSHEIM
- 23 DECEMBRE 2002 : Adhésion de DUPPIGHEIM
- 31 DECEMBRE 2003 : Adhésion de DUTTLENHEIM
- 1^{er} MAI 2012 : Adhésion de STILL
- 1^{er} JANVIER 2014 : Adhésion de HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH et OBERHASLACH

1.2.2. Dates marquantes

- 12 MARS 1998 : Installation des premiers délégués et élection des premiers Président et Vice-Présidents.
- NOVEMBRE 2001 : Choix du logo de la Communauté de Communes
- 28 JANVIER 2002 : Changement de dénomination :

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE
MOLSHEIM-MUTZIG ET ENVIRONS**

devient

**LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG**

- 24 JANVIER 2005 : Entrée dans le nouveau siège sis :
2 route Ecospace à MOLSHEIM.
- DÉCEMBRE 2015 : Installation du R.A.M. et d'une partie des services administratifs dans l'extension du siège.

1.3. FONCTIONNEMENT / ORGANISATION

1.3.1. L'organe délibérant : le Conseil Communautaire

Pour la première fois en mars 2014, les Conseillers Communautaires ont été élus au suffrage universel direct, par fléchage, dans le cadre des élections municipales. Les Conseillers Communautaires composent l'organe délibérant de la Communauté de Communes.

La représentation des Communes au sein du Conseil Communautaire est établie selon la règle suivante :

- Moins de 1.000 hab. : 1 délégué titulaire + 1 délégué suppléant
- de 1.000 à 2.250 hab. : 2 délégués titulaires
- de 2.251 à 4.750 hab. : 3 délégués titulaires
- de 4.751 à 7.500 hab. : 5 délégués titulaires
- au-delà de 7.500 hab. : 8 délégués titulaires

Le Conseil Communautaire est composé de **43 membres titulaires** et de 4 membres suppléants, soit 47 membres au total.



En 2018, le Conseil Communautaire s'est réuni **6** fois et **102 délibérations** ont été prises.

Les délégués communautaires :

ALTORF



Gérard ADOLPH



Monique ARNOLD

AVOLSHEIM



Françoise HAUSS



Pascal GEHIN
Suppléant

DACHSTEIN



Léon MOCKERS



Béatrice MUNCH

DINSHEIM-SUR-BRUCHE



Marie-Reine FISCHER



Claude ROUX

DORLSHEIM



Gilbert ROTH



Bernard CLAUSS



Marie-Madeleine
IANTZEN

DUPPIGHEIM



Adrien BERTHIER



Sylvie KREMER

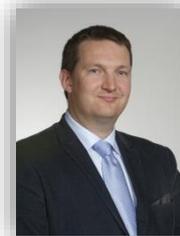
DUTTLENHEIM



Jean-Luc RUCH



Florence
SPIELMANN



Thomas SCHAEFFER

ERGERSHEIM



Maxime BRAND



Marianne WEHR

ERNOLSHEIM-BRUCHE



Martin PACOU



Anita WEISHAAR

GRESSWILLER



Pierre THIELEN



Sandrine HIMBERT

HEILIGENBERG



Guy ERNST



*Jean-Paul WITZ
Suppléant*

MOLSHEIM



*Jean-Michel
WEBER*



Jean SIMON



Chantal JEANPERT



Laurent FURST



Renée SERRATS



Gilbert STECK



Danielle HUCK



Séverine MUNCH

MUTZIG



*Jean-Luc
SCHICKELE*



*Anne
GROSJEAN*



*Jean-Paul
GALLOIS*



*Martine
BRECKLE*



*Raymond
BERNARD*

NIEDERHASLACH



Prosper MORITZ



Danièle LUCAS

OBERHASLACH



Jean BIEHLER



Mireille RODRIGUEZ

SOULTZ-LES-BAINS



Charles BILGER



Danielle ZERR
Suppléante

STILL



Laurent HOCHART



Marie-Odile LIEN

WOLXHEIM



Adrien KIFFEL



Gérard PIERRON
Suppléant

1.3.2. L'organe exécutif

1.3.2.1. Le Président



Le Président de la Communauté de Communes, **Monsieur Gilbert ROTH**, assure l'exécutif de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale

1.3.2.2. Les Vice-Présidents

Par délibération du 31 août 2017, le Conseil Communautaire a décidé la création de six postes de Vice-Présidents pour la durée du mandat.

Les délégations de fonctions et de signatures ont, par arrêté spécifique du Président, été attribuées de la manière suivante :



Monsieur **Jean-Luc SCHICKELE – 1^{er} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'AMENAGEMENT DES COURS D'EAU, DES LIAISONS CYCLABLES INTERCOMMUNALES, DU RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES, DE L'EPICERIE SOCIALE ET DE L'ACQUISITION DU FORT DE MUTZIG.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)
- Tractations tendant à la création d'un Etablissement Public d'Aménagement et de Gestion des Eaux (EPAGE)
- Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables communautaires
- Gestion et suivi du Relais d'Assistants Maternelles
- Suivi et financement de l'épicerie sociale
- Tractations tendant à l'acquisition du site du fort de MUTZIG



Madame **Marie-Reine FISCHER - 2^{ème} Vice-Présidente**, est déléguée pour remplir les fonctions relevant des **FINANCES ET DU BUDGET, DU TRANSPORT A LA DEMANDE ET DE LA MUTUALISATION.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Ordonnancement des dépenses et des recettes et signature de toute pièce comptable
- Fiscalité
- Marchés Publics
- Gestion de la dette
- Gestion de la trésorerie
- Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK
- Organisation, gestion et financement du transport à la demande
- Mise en œuvre et suivi d'actions de mutualisation



Monsieur **Adrien KIFFEL - 3^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant des **PISCINES, DES BORNES DE RECHARGES POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET DE LA GESTION DU PERSONNEL TECHNIQUE.**

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Entretien et gestion des piscines
- Réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines
- Implantation et gestion des bornes de recharges pour véhicules électriques
- Gestion du personnel technique, notamment en ce qui concerne les interventions transversales



Monsieur **Jean-Michel WEBER** – **4^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant du **DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, DU SYSTEME D'INFORMATION GEOGRAPHIQUE INTERCOMMUNAL ET DE L'AMENAGEMENT NUMERIQUE**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Etude, réalisation et commercialisation des zones d'activités
- Gestion et entretien des zones d'activités
- Mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises dans les zones d'activités communautaires
- Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique Intercommunal
- Aménagement numérique du territoire : Participation financière aux infrastructures et réseaux de communication à très haut débit



Monsieur **Martin PACOU** - **5^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant du **TOURISME INCLUANT LES AIRES DE CAMPING-CARS**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Organisation, développement et promotion du tourisme
- Suivi de la taxe de séjour
- Création, gestion et entretien d'aires de camping-cars

Monsieur Martin PACOU est en outre chargé de la présidence de la Commission du Tourisme



Monsieur **Gérard ADOLPH** - **6^{ème} Vice-Président**, est délégué pour remplir les fonctions relevant de **L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT, DE LA BANQUE DE MATERIEL ET DES AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE**.

A cet effet, cette délégation s'étend notamment à la signature de tout document portant sur les domaines suivants :

- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales
- Contrôle des installations d'assainissement non collectif
- Création, équipement et gestion d'une banque de matériel intercommunale
- Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage

Monsieur Gérard ADOLPH est en outre chargé de la présidence de la Commission d'eau et d'assainissement

1.3.2.3. Le Bureau

Le Bureau comprend, en qualité de membres permanents et attirés, les personnes suivantes :

- le Président,
- les Vice-Présidents,
- le Directeur Général des Services.

Les réunions du Bureau ont, pour objet, d'examiner les affaires courantes et de préparer, collégalement, les sujets relevant en dernier ressort de la compétence du Conseil Communautaire.

En 2018, le Bureau s'est réuni **16** fois.

1.3.3. Les instances collégiales

1.3.3.1. Les Commissions d'Instruction du Conseil Communautaire

En vue d'une discussion préparatoire de certaines affaires de sa compétence et de la préparation de ses décisions, le Conseil Communautaire a procédé à la création de 3 Commissions d'Instruction :

☞ **COMMISSION REUNIE**

☞ **COMMISSION EAU ET ASSAINISSEMENT** présidée par M. Gérard ADOLPH

☞ **COMMISSION DU TOURISME** présidée par M. Martin PACOU

Au cours de l'année 2018 :

- la Commission Réunie s'est réunie **11** fois,
- la Commission Eau et Assainissement s'est réunie **1** fois,
- la Commission Tourisme s'est réunie **1** fois.

1.3.3.2. La Commission d'Adjudication et d'Appel d'Offres (C.A.O.)

La C.A.O. est une Commission légale, qui est imposée de plein droit selon les dispositions législatives et réglementaires et dont la composition et le fonctionnement sont fixés par les textes.

La C.A.O. de la Communauté de Communes est composée de :

Membres à voix délibérative :

➤ **Président** : Monsieur le Président d'office

➤ **Membres titulaires** : **Monsieur Martin PACOU**,
Maire d'Ernolsheim-Bruche,
Monsieur Gérard ADOLPH,
Maire d'ALTORF,
Monsieur Léon MOCKERS,
Maire de DACHSTEIN,
Monsieur Adrien BERTHIER,
Maire de DUPPIGHEIM,
Monsieur Gilbert STECK,
Adjoint au Maire de MOLSHEIM,

➤ **Membres suppléants** : **Monsieur Thomas SCHAEFFER**,
Conseiller Municipal de DUTTLENHEIM,

Madame Monique ARNOLD,
Adjointe au Maire d'ALTORF,
Monsieur Charles BILGER,
Adjoint au Maire de SOULTZ-les-BAINS
Madame Danièle LUCAS,
Adjointe au Maire de NIEDERHASLACH
Madame Danielle HUCK,
Conseillère Municipale de MOLSHEIM

Membres à voix consultatives :

- le comptable public de la Communauté de Communes
- un représentant de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes
- un ou plusieurs membres du Service Technique compétent du pouvoir adjudicateur ou d'un autre pouvoir adjudicateur pour suivre l'exécution des travaux ou effectuer le contrôle de conformité lorsque la réglementation impose le concours de tels Services ou lorsque le marché porte sur des travaux subventionnés par l'Etat
- des personnalités désignées par le Président de la Commission en raison de leur compétence dans la matière qui fait l'objet de la consultation.

1.3.4. Les comptes rendus

Les réunions des Commissions « Eau et Assainissement » et « Tourisme », des Commissions Réunies et du Bureau font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- ⇒ aux membres du Conseil Communautaire,
- ⇒ aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

2. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DES COMPÉTENCES ET DES MOYENS

Les interventions de la Communauté de Communes doivent obéir aux principes de spécialité et de subsidiarité. Elle n'est ainsi compétente que dans les champs d'interventions qui lui ont été confiés par ses Communes membres. Les Communes, quant à elles, ne peuvent plus opérer dans le domaine transféré. De même, la Communauté de Communes ne peut pas exercer de compétences pour lesquelles elle n'a pas eu délégation.

Pour assurer les missions qui lui sont ainsi conférées, l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, disposant outre d'un budget et des ressources propres, s'est doté des moyens nécessaires, qu'ils soient humains, matériels ou immobiliers.

2.1. LES COMPÉTENCES ACTUELLES

L'Article L. 5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales impose aux Communautés de Communes, l'exercice de compétences obligatoires, optionnelles et facultatives.

Les compétences actuelles exercées par la Communauté de Communes sont les suivantes :

2.1.1. Compétences obligatoires

- ⇒ Aménagement de l'espace pour la conduite d'actions d'intérêt communautaire : Schéma de Cohérence Territoriale et schéma de secteur.
- ⇒ Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L. 4251-17 ; Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activités industrielles, commerciales, tertiaires, artisanales, touristiques, portuaire ou aéroportuaire ; Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire ; Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme.
- ⇒ Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations dans les conditions prévues à l'article L.211-7 du Code de l'Environnement :
 - Aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique
 - Entretien et aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - Défense contre les inondations et contre la mer,
 - Protection et restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.
- ⇒ Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage.
- ⇒ Collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés.

2.1.2. Compétences optionnelles

- ⇒ Construction, entretien et fonctionnement d'équipements culturels et sportifs et de l'enseignement préélémentaire et élémentaire d'intérêt communautaire
 - Entretien, gestion et réalisation des travaux d'aménagement, de réhabilitation et d'extension des piscines.
- ⇒ Action sociale d'intérêt communautaire
 - Participation financière à la gestion d'une épicerie sociale.
 - Création et gestion d'un relais d'assistantes maternelles.

- Participation financière à la Mission Locale du Bassin d'Emploi MOLSHEIM-SCHIRMECK.
 - Création et gestion de maisons de services au public.
- ⇒ Assainissement :
- Etude, construction, entretien, exploitation et gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales,
 - Contrôle des installations d'assainissement non collectif.
- ⇒ Eau :
- Réalisation, étude, amélioration, rénovation, extension, contrôle, entretien et exploitation des équipements publics de production, de transport et de distribution d'eau potable, incluant la gestion des abonnés et l'assistance administrative.

2.1.3. Compétences facultatives

- ⇒ Création, aménagement et entretien des liaisons cyclables.
- ⇒ Installation, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques.
- ⇒ Création et gestion d'une banque de matériel intercommunale.
- ⇒ Création, aménagement et gestion d'une fourrière automobile.
- ⇒ Elaboration, gestion et exploitation d'un Système d'Information Géographique intercommunal.
- ⇒ Organisation de services de transport à la demande par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin.
- ⇒ Aménagement numérique du territoire : participation financière aux infrastructures et réseaux de télécommunication à très haut débit.
- ⇒ Participation financière à la mise en œuvre d'actions et de moyens incitatifs en faveur de l'emploi ainsi qu'en faveur de l'implantation, de l'accueil et du maintien des entreprises.
- ⇒ En matière touristique :
 - la création, la mise en place de circuits touristiques intercommunaux et l'entretien de leur signalétique,
 - l'instauration et la gestion de la taxe de séjour sur son territoire,
 - l'acquisition, le développement et la gestion du site du Fort de MUTZIG,
 - la création, la gestion et l'entretien d'aires de camping-cars.
- ⇒ Actions de communication destinées à renforcer l'image de la Communauté de Communes.
- ⇒ Habilitation à conventionner dans le cadre de ses compétences avec des communes non membres, selon les modalités de l'article L. 5211-56 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- ⇒ Animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins, ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

2.2. LES MOYENS HUMAINS

2.2.1. Les agents de la Communauté de Communes

2.2.1.1. Services Administratif et Technique

→ les emplois permanents au 31 décembre 2018

| GRADE | EFFECTIF | FONCTION | QUOTITE | SITUATION |
|--|-------------------------|--|---------|--|
| Attaché Principal | Dominique BERNHART | Directeur Général des Services | 100 % | Titulaire - Détachement |
| Attaché Principal | Sabrina LABBE-LASTAVEL | Directrice Générale Adjointe des Services | 100 % | Titulaire - Détachement |
| Attaché Territorial | Aurore SCHAFF | Agent de développement | 100 % | Titulaire |
| Rédacteur Principal 1 ^{ère} classe | Christine BECHT | Responsable Communication | 100 % | Titulaire |
| Rédacteur | Nathalie WILBERT | Assistante Finances et Marchés Publiques | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe | Joëlle SCHITTER | Secrétaire de Direction | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe | Estelle PALFRAY | Secrétaire Administrative et Technique | 50 % | Titulaire à temps partiel Mis à Disposition |
| Adjoint Administratif Principal de 1 ^{ère} classe | Marie WILT | Assistante Finances et Budget | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Administratif | Emilie HUNTZICKER | Assistante Ressources Humaines et Finances | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Sabine MARTIN | Agent d'Entretien | 70 % | Non Titulaire |
| Ingénieur Principal | Georges WEBER | Responsable Etudes et Travaux | 100 % | Titulaire |
| Technicien Principal 1 ^{ère} classe | Régis MULLER | Responsable Eau et Assainissement | 100 % | Titulaire |
| Technicien Principal 1 ^{ère} classe | Jean-Christophe RUEZ | Responsable des Aménagements et des liaisons cyclables | 100 % | Titulaire |
| Ingénieur Territorial | Kévin DABERT | Responsable Informatique et S.I.G. | 100 % | Titulaire |
| Educatrice de Jeunes Enfants principal | Valérie GILLMANN | Responsable Relais Assistantes Maternelles | 100 % | Titulaire |
| Educatrice de Jeunes Enfants principal | Sandrine TONDEUR-ARNOUX | Responsable Relais Assistantes Maternelles | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Administratif | Joséphine CUCCHI | Secrétaire Relais Assistantes Maternelles | 50 % | Titulaire à temps partiel |
| Adjoint technique | Thierry STAEBLER | Agent d'entretien AAGV | 100 % | Stagiaire |
| Adjoint technique | Serge STRUB | Agent polyvalent du bâtiment | 100 % | Stagiaire |

| | | | | |
|---|----------------|-----------------|-------|-----------|
| Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe | Didier LORENTZ | Agent technique | 100 % | Titulaire |
|---|----------------|-----------------|-------|-----------|

→ les stagiaires 2018

| NOM | FORMATION | DATE | SERVICE D'AFFECTATION |
|-------------------|---|-----------------------------|----------------------------------|
| Marine MAISSE | Licence pro STAPS | Du 29/01/2018 au 18/03/2018 | Piscines |
| Marie-Odile WEBER | Collège Bugatti | Du 26/03/2018 au 31/03/2018 | Administration Générale |
| Mathilde CAPIN | Collège Bugatti | Du 26/03/2018 au 31/03/2018 | Relais d'Assistantes Maternelles |
| Elise SCHALLER | Diplôme Educateur de Jeunes Enfants | Du 05/03/2018 au 18/05/2018 | Relais d'Assistantes Maternelles |
| Mathilde BUTTIN | Master 2 observation de la terre et géomatique | Du 01/03/2018 au 31/08/2018 | SIG |
| Romain SCHWARTZ | Baccalauréat professionnel maintenance industrielle | Du 26/11/2018 au 22/12/2018 | Technique piscine |

→ les effectifs des Services Administratif et Technique

Nombre total d'agents : 20

(17 sur le Budget Principal, 2 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau)

Total en équivalent temps plein : 18,7

16,7 sur le Budget Principal, 1 sur le Budget Assainissement et 1 sur le Budget Eau).

2.2.1.2. Service des Piscines

→ les emplois permanents

| GRADE | EFFECTIF | FONCTION | QUOTITE | SITUATION |
|--|---------------------|--------------------------|---------|---------------|
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^{ère} classe | Karine PRAET | Responsable des piscines | 100 % | Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 2 ^{ème} classe | Lionel KLEIN | Chef de bassin | 100 % | Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives Principal 1 ^{ère} classe | Stéphane BURIDON | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Jean ARMBRUSTER | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Delphine HERRMANN | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Guillaume PASQUIERS | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Marine MAISSE | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Loïc SCHOTT | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Educateur des Activités Physiques et Sportives | Quentin SCHAFFO | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non titulaire |

| | | | | |
|--|------------------------|-------------------------|-------|-------------------------------|
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Julien CLESCERI | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Sarah OTT-BOLIS | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Charles RIO | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Quentin MASSON | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non Titulaire |
| Adjoint Technique | Damien MERCHER | Agent d'exploitation | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} classe | Agnès KELHETTER | Caissière | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Administratif | Nadine MULLER/YBANEZ | Caissière | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} classe | Christophe LENTZ | Agent Technique | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Alexandre HELMER | Agent Technique | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Christophe UNTERSINGER | Agent Technique | 100 % | Non Titulaire |
| Adjoint Technique | Mickaël GARGANO | Agent Technique | 100 % | Non Titulaire |
| Adjoint Technique | Céline MERTZ-SIEGLER | Agent Technique | 100 % | Non Titulaire |
| Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} classe | Khadidiatou CISSE | Agent d'Entretien | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Josiane FRIEDRICH | Agent d'Entretien | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Isabelle ROBERT | Agent d'Entretien | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Adeline NAGEL | Agent d'Entretien | 100 % | Titulaire |
| Adjoint Technique | Aline LINGELSER | Agent d'Entretien | 50 % | Titulaire – Mis à disposition |

→ les emplois non permanents au 31 décembre 2018

| GRADE | EFFECTIF | FONCTION | QUOTITE | SITUATION |
|--|--------------------|-------------------------|---------|-----------------|
| Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Ruben LEGE | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Apprenti BPJEPS |
| Educateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Daniel SCHMITT | Maître Nageur Sauveteur | 100 % | Non titulaire |
| Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Eric MAIFROY | Maître Nageur Sauveteur | 30 % | Non titulaire |
| Opérateur Territorial des Activités Physiques et Sportives | Alexandre PERROTEY | Maître Nageur Sauveteur | 30 % | Non titulaire |

→ les effectifs du Service des Piscines :

Nombre total d'agents : 30
Total en équivalent temps plein : 27,70

→ les emplois saisonniers du 14 mai au 4 septembre 2018

| FONCTION | JUIN | JUILLET | AOUT SEPTEMBRE | TOTAL |
|-------------------------|------|---------|-------------------|-------|
| Caisse/Vestiaires | 5 | 7 | 11 | 23 |
| Service Technique | 2 | 2 | 2 | 6 |
| Maître Nageur Sauveteur | 6 | 10 | 10 | 26 |

2.2.2. Le personnel des organismes tiers

Néant.

2.3. LES MOYENS FINANCIERS

2.3.1. Les masses financières

Le Budget de la Communauté de Communes se décompose en :

- ↳ un Budget Principal,
- ↳ quatre Budgets Annexes : un pour l'Assainissement, un pour l'Eau, un pour les Déchets Ménagers et un pour les Zones d'Activités.

Le Compte Administratif retrace l'ensemble des dépenses et recettes effectivement réalisées pour chaque Budget. Le tableau ci-dessous présente, en investissement et en fonctionnement, le volume financier 2018 de la Communauté de Communes :

| COMPTE ADMINISTRATIF - 2018 | | | |
|--|----------------|----------------|-----------------|
| RECAPITULATION GENERALE | | | |
| VOCATIONS | INVESTISSEMENT | INVESTISSEMENT | RESULTAT GLOBAL |
| | RESULTATS | RESULTATS | |
| SOUS-TOTAL : BUDGET GENERAL | 128 314,41 | 6 118 785,05 | 6 247 099,46 |
| <i>Reste à réaliser</i> | - 736 072,79 | - | - 736 072,79 |
| SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ZONES D'ACTIVITES | - 781 725,67 | - | - 781 725,67 |
| SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT | - 341 247,00 | 3 409 365,58 | 3 068 118,58 |
| <i>Reste à réaliser</i> | 15 503,91 | - | 15 503,91 |
| SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE EAU | - 613 838,44 | 301 651,66 | - 312 186,78 |
| <i>Reste à réaliser</i> | 47 512,01 | - | 47 512,01 |
| SOUS-TOTAL : BUDGET ANNEXE DECHETS MENAGERS | - | - | - |
| SOUS-TOTAL GENERAL | - 1 608 496,70 | 9 829 802,29 | 8 221 305,59 |
| <i>Reste à réaliser</i> | 673 056,87 | - | 673 056,87 |
| TOTAL GENERAL + RAR | - 2 281 553,57 | 9 829 802,29 | 7 548 248,72 |

2.3.2. Les écritures comptables réalisées en 2018

| BUDGETS | PAIEMENTS/ RECOUVREMENT | | ANNULATION | | TOTAL |
|----------------------|----------------------------|-------------|------------|------------|-------------|
| | Mandat | Titre | Mandat | Titre | |
| Budget Principal | 1682 | 604 | 57 | 26 | 2369 |
| Assainissement | 275 | 369 | 7 | 90 | 741 |
| Eau | 242 | 561 | 2 | 94 | 899 |
| Zones d'activités | 10 | 1 | 0 | 0 | 11 |
| Déchets Ménagers | 10 | 15 | 0 | 0 | 25 |
| TOTAL GENERAL | 2219 | 1550 | 66 | 210 | 4045 |

Au total, ce sont ainsi **4.045 écritures comptables**, qui ont été passées en 2018.

2.3.3. Les marchés conclus en 2018 par la Communauté de Communes

En application de l'Article 133 du Code des Marchés Publics et de l'Arrêté du 26 décembre 2007 modifié par l'Arrêté du 21 juillet 2011 :

MARCHES DE TRAVAUX

MARCHES DE 25 000 à 89 999,99 EUROS HT

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|--|----------------|----------------------|--------------------------|--------------------|------------|
| I) Commune d'ERNOLSHEIM-BRUCHE Assainissement Pluvial Dérivation des eaux pluviales près de la nouvelle école maternelle II) Commune de WOLXHEIM Assainissement Général A) Conduite de refoulement entre la rue de la Boucherie et la rue du moulin B) Extension rue des Vignes | 24/04/18 | BEYER ASSAINISSEMENT | 67170 | BRUMATH | 54 334,00 |
| Commune d'OBERHASLACH Alimentation en Eau Potable Renforcement entre la rue des Acacias et la zone artisanale du Klintz | 30/08/18 | BEYER ASSAINISSEMENT | 67170 | BRUMATH | 74 690,00 |
| Travaux sanitaires remplacement conduite eau froide et chaude local technique et vide sanitaire | 23/01/18 | HORNECKER FILS | 67120 | MOLSHEIM | 28 501,65 |
| Commune de NIEDERHASLACH Alimentation en Eau Potable Tranche ferme : Renforcement entre la rue du fossé et la rue du chemin neuf – Avenant 1 | 15/10/18 | EUROVIA | 67120 | MOLSHEIM | 25.950,90 |

MARCHES DE 90 000 à 5 185 999,99 EUROS HT

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|--|----------------|----------------------------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Commune de NIEDERHASLACH Alimentation en Eau Potable Tranche ferme : Renforcement entre la rue du fossé et la rue du chemin neuf | 22/03/18 | EUROVIA | 67120 | MOLSHEIM | 297 560,00 |
| Construction d'une maison intergénérationnelle à MOLSHEIM Lot 1 : Démolition - Désamiantage | 10/07/18 | LINGENHELD TRAVAUX SPECIAUX | 67203 | OBERSCHAEFFOLSHEIM | 126 764,00 |
| Entretien des cours d'eau / Accord cadre à bons de commande (3 ans) | 26/11/18 | ADAPEI PAPILLONS BLANCS D'ALSACE | 67380 | LINGOLSHEIM | 148 655,00 |
| Accord cadre à bons de commande 2018-2022 Inspection TV curage réhabilitation assainissement | 06/04/18 | AXEO | 67170 | BRUMATH | 250 000,00 |

MARCHES DE 5 186 000 EUROS HT et plus

NEANT

MARCHES DE FOURNITURES

MARCHES DE 25 000 à 89 999,99 EUROS HT

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|---|----------------|--------------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Fourniture et livraison de pellets de bois à la piscine du TRIANGLE à DACHSTEIN | 12/02/18 | ALLIANCE ENERGIES | 67150 | ERSTEIN | 48 750,00 |
| Equipement pour la banque de matériel : brosse desherbage + balayeuse + aspirateur feuilles + kit habillage benne + broyeur branche | 06/03/18 | JOST ESPACES VERTS | 67120 | MOLSHEIM | 41 610,45 |

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|---|----------------|------------------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Fourniture installation et maintenance de bornes de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables | 16/04/18 | CEGELEC | 67411 | ILLKIRCH | 149 080,00 |
| Ville de MOLSHEIM Alimentation en Eau Potable Renouvellement rue de la Commanderie entre la rue du faisan et la rue des vergers | 30/04/18 | EIFFAGE ROUTE NORD EST | 67120 | WOLXHEIM | 99 672,50 |

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

NEANT

MARCHES DE SERVICES**MARCHES DE 15 000 à 89 999,99 EUROS HT**

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|--|----------------|--------------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Mission de Maîtrise d'Œuvre pour la réalisation d'une piste cyclable à MOLSHEIM, entre le quai des abattoirs et le lycée Camille Schneider | 27/03/18 | FAVIER VERNE / SFI | 67117 | QUATZENHEIM | 40 600,00 |

MARCHES DE 90 000 à 206 999,99 EUROS HT

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|--|----------------|---------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Etude de danger des digues et autres ouvrages de protection contre les crues | 11/12/18 | HYDRATEC | 67000 | STRASBOURG | 98 000,00 |

MARCHES DE 207 000 EUROS HT et plus

NEANT

MARCHES INFÉRIEUR A 25 000 EUROS HT – TRAVAUX

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|---|----------------|-------------------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Travaux de chauffage | 23/01/18 | HORNECKER FILS | 67120 | MOLSHEIM | 10 419,00 |
| Travaux de fauchage des digues | 20/09/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHHEIM | 9 990,00 |
| Mise en conformité électricité / Mise en place de LED | 06/03/18 | OBRECHT FILS | 67210 | OBERNAI | 5 362,00 |
| Commune de DORLSHEIM - Assainissement Pluvial Décharge pluviale à l'aval de Bugatti Automobile | 17/01/18 | TRATER TP | 67120 | DORLSHEIM | 13 725,00 |
| Avolsheim rue de la gare remplacement dalle sur station de pompage fourniture trappes normalisées | 22/10/18 | ARTERE CONSTRUCTION | 67520 | MARLENHEIM | 8 307,00 |
| Travaux d'aménagement cyclable à MOLSHEIM rue Sainte Odile | 05/06/18 | VILLE MOLSHEIM | 67120 | MOLSHEIM | 22 546,30 |
| Digue de protection Avolsheim réparation suite érosion tempête janvier 2018 | 09/03/18 | PARC DEPARTEMENTAL | 67151 | ERSTEIN | 15 803,00 |
| Commune d'Altorf Assainissement Général Création d'une station d'exhaure vers le « Mittelbach » - Avenant 1 | 12/07/18 | EUROVIA ALSACE LORRAINE | 67129 | MOLSHEIM | 11.415,26 |
| Ville de MOLSHEIM Alimentation en Eau Potable Renouvellement rue de la Commanderie entre la rue du faisan et la rue des vergers» - Avenant 1 | 21/11/18 | EIFFAGE ROUTE NORD EST | 67120 | WOLXHEIM | 19.459,61 |

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT - MARCHES DE SERV

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|--|----------------|---------------|--------------------------|--------------------|------------|
| Entretien des espaces verts ZA Activeum Année 2018 | 18/01/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHHEIM | 11 040,00 |

| | | | | | |
|---|----------|--------------------|-------|-----------------|------------------|
| Entretien des espaces verts ZA Activeum Année 2019 | 20/12/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHEIM | 11 040,00 |
| Entretien des espaces verts de la piscine de plein air de Molsheim | 08/01/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHEIM | 7 770,00 |
| Entretien des pistes cyclables | 08/01/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHEIM | 11 518,00 |
| Broyage des déchets verts sur l'aire des gens du voyage de Molsheim | 01/03/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHEIM | 6 810,00 |
| Suivi des mesures compensatoires Piscine le Triangle 5 ans (2018-2023) | 28/02/18 | ECO SCOP | 68470 | FELLERING | 9 600,00 |
| Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une piste cyclable bidirectionnelle à MUTZIG au droit de l'Avenue du Général de Gaulle (RD392) entre l'ouvrage de franchissement de la Bruche et la rue des Jardiniers | 04/10/18 | EMCH+BERGER | 67800 | HOENHEIM | 7 500,00 |
| Marché de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'un parking pour camping-car à AVOLSHEIM | 19/10/18 | EMCH+BERGER | 67800 | HOENHEIM | 5 500,00 |
| Entretien des digues | 03/12/18 | LAUGEL | 67310 | WESTHOFFEN | 6 820,00 |
| Entretien des cours d'eau Dinsheim réhabilitation vanne Canal Coulaux | 12/07/18 | PARC DEPARTEMENTAL | 67151 | ERSTEIN | 8 040,00 |
| Renouvellement serveur ESX 2018 + 2 nouvelles VM + Migration | 09/07/18 | ADW | 67000 | STRASBOURG | 23 576,34 |
| Etude géotechnique Piste cyclable Lycée Camille Schneider MOLSHEIM | 11/06/18 | FONDASOL | 67038 | STRASBOURG | 10 385,00 |
| Renouvellement Firewall / Installation | 05/01/18 | ADW | 67000 | STRASBOURG | 7 140,75 |
| Réparation du carrelage du Bassin de la piscine de Mutzig | 05/07/18 | DA SIVA CARLOS | 67120 | DORLSHEIM | 6 915,00 |
| Maintenance Ozoneur Piscine Mutzig | 05/07/18 | PROMINENT | 67038 | STRASBOURG | 6 244,04 |
| Assainissement Heiligenberg inspection des réseaux de la commune | 10/10/18 | PARC DEPARTEMENTAL | 67151 | ERSTEIN | 8 692,50 |
| Contrôles des rejets industriels | 11/07/18 | IRH | 68000 | COLMAR | 11 770,00 |
| ZA ATRIUM Etude de sol | 27/04/18 | FONDASOL | 67038 | STRASBOURG | 8 809,00 |

MARCHES INFÉRIEUR A 15 000 EUROS HT - MARCHES DE FOURNITURES

| Objet | Date du marché | Attributaires | Code postal attributaire | Ville attributaire | Montant HT |
|--|-----------------------|----------------------|---------------------------------|---------------------------|-------------------|
| Chapiteau Tente pour la Banque de matériel | 07/03/18 | VITABRI | 25000 | BESANCON | 10 564,70 |
| Ensemble Brasserie + Rack Stockage pour la Banque de matériel | 06/03/18 | TRIGANO | 72600 | MAMERS | 9 822,00 |
| Remorque multi usages porte engins pour la Banque de matériel | 28/08/18 | JOST ESPACES VERTS | 67120 | MOLSHEIM | 8 802,24 |
| Feux tricolores + panneaux signalisation temporaire pour la Banque de matériel | 25/06/18 | SIGNATURE | 68000 | COLMAR | 8 266,78 |
| Clôture de chantier MIGE | 04/06/18 | LEDERMANN | 67880 | KRAUTERGERSHEIM | 7 939,85 |
| Store Terrasse pour enfants (RAM) | 08/06/18 | FERM STORE | 67120 | ALTORF | 7 360,00 |
| Bungalow pour la coordinatrice sociale de l'AGV MOLSHEIM | 31/01/18 | BEISER ENVIRONNEMENT | 67330 | BOUXWILLER | 7 275,00 |
| Cadeau Vélo Tour 2018 (Casquettes * 3200) | 23/08/18 | DIMO | 25045 | BESANCON | 6 271,20 |
| Poutre coulissante à fermeture électronique pour barrière AGV Molsheim | 04/09/18 | PREFA BAT | 62710 | COURRIERES | 5 124,40 |
| Bracelets RFID plastiques piscine | 25/06/18 | ELISATH | 54850 | MESSEIN | 5 587,20 |

Au total, ce sont **48 marchés et 3 avenants aux marchés** qui ont été réalisés en 2018.

2.3.4. Les emprunts

| | CAPITAL | | | INTERETS |
|------------------------------|---------------------|-------------------|--------------------|------------------|
| | à l'origine | au 31/12/18 | remboursés en 2018 | mandatés en 2018 |
| BUDGET PRINCIPAL | - | - | - | - |
| BUDGET « ZONES D'ACTIVITES » | - | - | - | - |
| BUDGET « ASSAINISSEMENT » | 4 510 850,12 | 849 574,81 | 278 248,06 | 33 882,73 |
| BUDGET « EAU » | - | - | - | - |
| TOTAL | 4 510 850,12 | 849 574,81 | 278 248,06 | 33 882,73 |

2.3.5. Les aides perçues

FONCTIONNEMENT

Région Grand-Est

- Transport à la demande 23.875,08 €

Département

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Molsheim 20.287,67 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Mutzig 15.367,20 €

Agence de l'Eau Rhin-Meuse

- Station d'Épuration de MOLSHEIM : Prime Épuration 131.563,00 €

- Station d'Épuration d'ERNOLSHEIM : Prime Épuration 36.302,00 €

C.A.F.

- Fonctionnement R.A.M. 97.894,05 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages (AAGV) de Molsheim 45.271,60 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages (AAGV) de Mutzig 32.471,32 €

M.S.A.

- Fonctionnement R.A.M. 784,28 €

Communes de Flexbourg, Dangolsheim et Bergbieten

- Transport à la demande 663,74 €

INVESTISSEMENT

Département

- Construction d'une Banque de Matériel (BMI) - solde 157.006,81 €

- Aire d'Accueil des Gens du Voyages de Molsheim
Acquisition d'un Bungalow 3.203,64 €

Etat

- Construction d'une Banque de Matériels (BMI) - solde 64.186,00 €

- Installations de Bornes Electriques 6.800,00 €

Région - ADEME

- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM – solde 7.335,27 €

Région

- Construction Nouvelle Piscine ACTIVEUM – solde 32.645,35 €

LOHR SAS

- Compensation de soustraction de volume en Zone Inondable 34.706,00 €

Commune de Dachstein

- Dachstein extension rue Principale (asst) 11.388,65 €

Commune de Wolxheim

- Wolxheim rue des Vignes (asst) 7.646,45 €

Commune de Gresswiller

- Gresswiller rue du Moulin (asst) 11.890,09 €

Commune d'Heiligenberg

- Heiligenberg rue des Champs (eau) 3.820,24€

2.3.6. Les subventions versées / participations

| | |
|---|--------------|
| - Pays Bruche Mossig Piemont | 49.286,78 € |
| - Pays Bruche Mossig Piemont (animation pépinière 2018) | 15.000,00 € |
| - Mission Locale | 39.187,03 € |
| - Office de Tourisme Intercommunal | 250.000,00 € |
| - Office de Tourisme Intercommunal - complément (Manifestation pour la Paix) | 12.000,00 € |
| - S.Co.T | 134.000,00 € |
| - Carte Culture | 500,00 € |
| - Epicerie Sociale – CARITAS – Subvention de fonctionnement | 40.399,00 € |
| - Maison de la Nature : Vélo par Nature | 4.100,00 € |
| - Marathon du Vignoble d'Alsace | 21.240,09 € |

Vélo-tour 2018 : **3.200,00 €**

| | |
|--|----------|
| - Club Judo-Jujitsu à Duppigheim | 600,00 € |
| - FD MJC Alsace Secteur à Molsheim | 600,00 € |
| - Club Badminton à Dachstein | 200,00 € |
| - Maison des Jeunes et de la Culture | 600,00 € |
| - Association des Parents d'Elèves RPI Avolsheim - Wolxheim | 200,00 € |
| - Association de Don du Sang Dorlisheim | 200,00 € |
| - Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs à Ernolsheim-Bruche | 200,00 € |
| - Club Pétanque à Mutzig | 600,00 € |

2.3.7. Les garanties financières accordées

| DESIGNATION DU BENEFICIAIRE | OBJET | MONTANT |
|--------------------------------------|---|---|
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DACHSTEIN | Dettes en capital au 31/12/18 388.048,09 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à DUTTLENHEIM | Dettes en capital au 31/12/18 184.252,15 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à SOULTZ-LES-BAINS (complément) | Dettes en capital au 31/12/18 85.114,91 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'ancienne école à SOULTZ-LES-BAINS | Dettes en capital au 31/12/18 216.857,62 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour l'amélioration de 3 logements collectifs dans l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE | Dettes en capital au 31/12/18 188.427,89 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la construction de 2 maisons individuelles à l'arrière de l'ancien immeuble de La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE | Dettes en capital au 31/12/18 231.345,30 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la réhabilitation du Bâtiment C rue des Sœurs à SOULTZ-LES-BAINS | Dettes en capital au 31/12/18 331.158,57 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Amélioration d'un logement La Poste à DINSHEIM-SUR-BRUCHE | Dettes en capital au 31/12/18 46.060,79 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour la réhabilitation de l'immeuble à MOLSHEIM, 3 place du Marché | Dettes en capital au 31/12/18 35.020,71 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour l'immeuble à GRESSWILLER, rue du Général de Gaulle | Dettes en capital au 31/12/18 201.801,73 € |

| | | |
|--------------------------------------|---|---|
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour l'immeuble à DUPPIGHEIM, rue de la Chapelle | Dettes en capital au 31/12/18 296.645,23 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour l'immeuble à AVOLSHEIM, 8 rue Saint-Materne et place de l'Ecole | Dettes en capital au 31/12/18 412.869,80 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie | Dettes en capital au 31/12/18 178.282,53 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt pour l'immeuble à MOLSHEIM, 7-9 rue de la Boucherie | Dettes en capital au 31/12/18 333.439,88 € |
| S.E.M.L. Le Foyer de la Basse Bruche | Garantie d'emprunt à SOULTZ-LES-BAINS - renégociation | Dettes en capital au 31/12/18 88.891,75 € |

2.3.8. Les admissions en non-valeur

Le montant total des opérations admises en non-valeur en 2018, s'élève à :

- Budget annexe « Assainissement » : **0,00 € H.T.**
- Budget annexe « Eau » : **0,00 € H.T.**
- Budget principal : **0,00 € H.T.**

2.3.9. La Taxe de Séjour

La taxe de séjour est établie sur les personnes qui ne sont pas domiciliées dans la Commune et n'y possèdent pas une résidence à raison de laquelle elles sont passibles de la T.H. La taxe de séjour, au réel ou forfaitaire, peut être instaurée. La Communauté de Communes a opté pour l'assujettissement au réel.

| Catégories d'hébergement | Tarif de la CC |
|--|----------------|
| Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 1,00 € |
| Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,75 € |
| Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,60 € |
| Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances 1, 2 et 3 étoiles, chambres d'hôtes, emplacements dans des aires de camping-cars et des parcs de stationnement touristiques par tranche de 24 heures et tous les autres établissements présentant des caractéristiques de classement touristique équivalentes | 0,45 € |
| Hôtels et résidences de tourisme, villages de vacances en attente de classement ou sans classement | 0,30 € |
| Meublés de tourisme et hébergements assimilés en attente de classement ou sans classement | 0,30 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 3, 4 et 5 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes | 0,40 € |
| Terrains de camping et terrains de caravanage classés en 1 et 2 étoiles et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, ports de plaisance | 0,20 € |

LE DETAIL DE LA TAXE DE SEJOUR

RECAPITULATIF PAR CATEGORIE DE LA TAXE DE SEJOUR 2017 ENCAISSEE EN 2018

| CATEGORIE | ETABLISSEMENT / LOGEUR | MONTANT CC |
|------------------------------|---|--------------------|
| HOTEL | DIANA CHAMBRE HOTEL RESTAURANT à MOLSHEIM | 26 684,00 € |
| | LE BUGATTI CHAMBRE HOTEL à MOLSHEIM | 16 731,75 € |
| | BEST WESTERN HOTEL LE RHENAN à DORLISHEIM | 14 979,00 € |
| | LES PORTES D'ALSACE à MUTZIG | 13 897,50 € |
| | L'OURS DE MUTZIG à MUTZIG | 5 490,75 € |
| | HOTEL DU CENTRE à MOLSHEIM | 4 732,50 € |
| | HOTEL LE DORMEUR à DORLISHEIM | 4 544,25 € |
| | HOTEL à OBERHASLACH | 2 454,00 € |
| | LE BIBLENHOF à SOULTZ LES BAINS | 1 001,40 € |
| | HOSTELLERIE PETIT DRAGON à MUTZIG | 463,80 € |
| | LE FORUM CHAMBRE HOTEL à DORLISHEIM | 20,10 € |
| | Sous-total | 90 999,05 € |
| CAMPING | ALSACE CAMPING à GRESSWILLER | 446,40 € |
| | CAMPING DU LUTTENBACH - OBERHASLACH | 751,00 € |
| | CAMPING DE STILL | 85,20 € |
| | ASSOCIATION ERMITAGE ST FLORENT A OBER | 66,20 € |
| | Sous-total | 1 348,80 € |
| | BLEGER à DUTTLENHEIM | 53,10 € |
| | DURNER MARC à DINSHEIM | 18,60 € |
| | EBEN Gabrielle à MUTZIG | 80,70 € |
| | GROSOS à MOLSHEIM | 134,25 € |
| | GRIES - DUTTLENHEIM | 10,50 € |
| | GUNTHER - STILL | 68,70 € |
| | GUYOT Gilbert à MUTZIG | 163,80 € |
| | GRAUSS Alexis à DUTTLENHEIM | 187,20 € |
| | GRIESHABER - MUTZIG | 99,75 € |
| | HOFF Jean-Pierre à AVOLSHEIM | 56,70 € |
| | HERMANNIS PLAISANT à MUTZIG | 39,60 € |
| | KAYSER à DINSHEIM | 31,50 € |
| | KEMPF - MOLSHEIM | 100,80 € |
| | LE GRAND - OBERHASLACH | 27,90 € |
| | MEYER Bernard à GRESSWILLER | 42,00 € |
| | MULLER Pierre n° 2 à SOULTZ LES BAINS | 117,00 € |
| | MISS Angele - HEILIGENBERG | 31,80 € |
| | NUSS Patrick - HEILIGENBERG | 16,80 € |
| | NOESINGER Guido à MUTZIG | 244,50 € |
| | PONTON - MOLSHEIM | 29,40 € |
| | RESSE Laurent 1 à DACHSTEIN | 644,40 € |
| | RESSE Laurent 2 à DACHSTEIN | 442,50 € |
| | SALOMON Guy - MOLSHEIM | 77,40 € |
| | SCHACH - OBERHASLACH | 29,40 € |
| | SCHUTTERLE à MUTZIG | 43,50 € |
| | SHELL Marie-Michèle à GRESSWILLER | 8,40 € |
| | STILL à DINSHEIM SUR BRUCHE | 222,75 € |
| | STONA a ERNOLSHEIM | 174,75 € |
| | THOMAS MONIQUE à MOLSHEIM | 57,90 € |
| | VAUTRIN - MUTZIG | 30,00 € |
| WILT - ALTORF | 16,20 € | |
| WINTERHALTER Joseph à MUTZIG | 47,10 € | |
| | Sous-total | 3 348,90 € |
| GITES RURAUX | BOEHLER Dominique à WOLXHEIM | 260,25 € |
| | DISCHLER Nathalie à WOLXHEIM | 187,50 € |

| | | |
|----------------------------------|--|---------------------|
| | ECKEL à OBERHASLACH | 129,00 € |
| | KOESTEL CHRISTELLE à ERGERSHEIM | 439,50 € |
| | DIETZ Annette à DINSHEIM SUR BRUCHE | 206,40 € |
| | GAESSLER à OBERHASLACH | 193,50 € |
| | GROSS Joseph à WOLXHEIM | 180,00 € |
| | HERZOG Monique à WOLXHEIM | 352,80 € |
| | HUGUES Laurent à SOULTZ | 6,00 € |
| | JUNG (PJM HABITAT) - OBERHASLACH | 12,00 € |
| | MATHALIN à SOULTZ LES BAINS | 1 489,00 € |
| | MULLER Francis à MOLSHEIM | 289,20 € |
| | PREISMANN à HEILIGENBERG | 135,60 € |
| | SANCHEZ Jean à WOLXHEIM | 174,60 € |
| | SCHARSCH Joseph "gite le muscat" à WOLXHEIM | 55,80 € |
| | SCHERRER à NIEDERHASLACH | 217,80 € |
| | SHELL Bernard à GRESSWILLER | 100,80 € |
| | SCHWEBEL à NIEDERHASLACH | 207,75 € |
| | STIERLIN Chantal à AVOLSHEIM | 126,00 € |
| | THIRY a DINSHEIM | 318,75 € |
| | YILMAZ - MUTZIG | 81,60 € |
| | VAUBOURG Corinne à DUPPIGHEIM | 21,00 € |
| | Sous-total | 5 184,85 € |
| CHAMBRES D'HOTES | BERNARD Christine à DORLISHEIM | 13,80 € |
| | ANDRE BIEHLER - OBERHASLACH | 218,70 € |
| | BLUMSTEIN - OBERHASLACH | 31,20 € |
| | BRISEUL SYLVIE à DUPPIGHEIM | 70,50 € |
| | CHARTIER / WEBER à OBERHASLACH | 153,30 € |
| | URBAN - OBERHASLACH | 19,20 € |
| | JACQUOT CATHERINE à ERNOLSHEIM BRUCHE | 172,50 € |
| | EHLIG Nathalie à ERNOLSHEIM | 746,70 € |
| | KUBLER à ERNOLSHEIM | 15,75 € |
| | KOPP Muriel - MOLSHEIM | 19,50 € |
| | MILLER Céline - DACHSTEIN | 29,10 € |
| | VETTER Marie-Jo à DORLISHEIM | 360,00 € |
| | SCHAEFFER Marc a ALTORF | 18,00 € |
| | SCHAEFFER Jean-Jacques/Marcelle à DUPPIGHEIM | 376,50 € |
| | Sous-total | 2 244,75 € |
| HEBERGEMENT COLLECTIF | Association MAISON CARRE - WOLXHEIM JACQUELIN Michel | 522,00 € |
| | BAYARD - CENTRE SPORTIF à MUTZIG | 38,40 € |
| TOTAL MONTANT CC MANDATER | | 103 686,75 € |

2.3.10. La fiscalité

La Communauté de Communes, dès sa création, a adopté le double régime de la taxe additionnelle et de la taxe professionnelle de zone.

Evolution des taux :

| LIBELLE | TAUX | | | | | |
|---|-------|-------|-------|-------|--------------|----------|
| | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 | DN/(N-1) |
| Taxe d'habitation | 3,84 | 3,84 | 3,84 | 3,84 | 3,84 | 0,00% |
| Taxe foncière sur les propriétés bâties | 1,87 | 1,87 | 1,87 | 1,87 | 1,87 | 0,00% |
| Taxe foncière sur les propriétés non bâties | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 6,75 | 0,00% |
| Contrib. foncière des entreprises (part add)* | 2,89 | 2,89 | 2,89 | 2,89 | 2,89 | 0,00% |
| Contrib. foncière des entreprises (part ZAE)* | 19,53 | 19,53 | 19,53 | 19,53 | 19,53 | 0,00% |

Fiscalité récapitulative pour l'exercice 2018 :

| TAXES | BASES | TAUX 2018 | PRODUIT 2018 |
|--|------------|-----------|------------------|
| T.H. | 49 832 996 | 3,84% | 1 913 587 |
| F.B. | 57 845 680 | 1,87% | 1 081 714 |
| F.N.B. | 1 067 285 | 6,75% | 72 042 |
| C.F.E. | 29 209 519 | 2,89% | 844 155 |
| FISCALITE ADDITIONNELLE | | | 3 911 497 |
| F.P.Z. | 3 010 177 | 19,53% | 587 888 |
| TOTAL RESSOURCES FISCALES | | | 4 499 385 |
| TASCOM | | | 30 315 |
| ALLOCATION COMPENS. | | | 38 776 |
| C.V.A.E | | | 1 590 680 |
| VERSEMENT GIR | | | 47 509 |
| PRODUIT FISCAL TOTAL 2018 | | | 6 206 665 |
| Fonds de Péréquation des recettes fiscales (FPIC) | | | - 373 714 |

2.4. LES MOYENS MATÉRIELS ET IMMOBILIERS

2.4.1. Le siège de la Communauté de Communes

Les Services Administratif et Technique sont entrés dans le nouveau siège de la Communauté de Communes, 2 route Ecospace à MOLSHEIM, le **24 janvier 2005**.

Le Relais d'Assistantes Maternelles, fonctionnant depuis le 1^{er} septembre 2009, connaît une hausse continue de sa fréquentation. Aussi un bâtiment dédié au R.A.M., fonctionnel et plus spacieux s'avèrerait donc indispensable au bon fonctionnement de la structure.

Par délibération du 28 septembre 2012, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir une bande de terrain de 14,89 ares, contigüe à l'emprise foncière du siège de la Communauté de Communes. Le Conseil Communautaire a opté pour une extension en rez-de-chaussée plutôt qu'en étage, le Relais d'Assistantes Maternelles accueillant un nombreux public dont des enfants. Le rez-de-chaussée de ce nouveau bâtiment abrite, depuis le mois de décembre 2015, le R.A.M., le 1^{er} étage, des bureaux administratifs et le sous-sol, depuis fin 2016, les archives de la Collectivité.

Le siège de la Communauté de Communes est désormais composé de :

➤ au sous-sol

- un garage de 7 box
- des archives
- des locaux techniques

➤ au rez-de-chaussée

- 1 entrée
- 3 bureaux loués au S.D.E.A. (2 bureaux supplémentaires à disposition depuis décembre 2015, libérés par les responsables du R.A.M. suite au déménagement dans les nouveaux locaux)
- la salle des séances plénières disposant d'équipements sono et vidéo divers
- la salle des Commissions permettant la mise en place d'un vidéoprojecteur
- des sanitaires
- un lieu de stockage
- une douche avec lavabo

➤ rez-de-chaussée / Nouveau bâtiment du R.A.M.

- Local de rangement pour poussettes
- Hall d'entrée avec jeux et coin salle d'attente
- 3 bureaux
- Des sanitaires pour adultes et enfants
- 1 salle d'animations
- 1 salle de sieste
- 1 salle d'activité manuelle
- 1 cuisine
- 1 local technique

➤ au 1^{er} étage

- 20 bureaux destinés aux personnels administratif et technique ainsi qu'aux Président et Vice-Présidents
- 2 petites salles de réunion
- 1 cuisine
- 1 espace reprographie
- des sanitaires.

2.4.2. Les moyens matériels

2.4.2.1. Informatique

➤ Le réseau informatique en 2018

Les évolutions de notre réseau informatique en 2018, tant au niveau matériel, logiciel et du réseau a connu d'importantes évolutions. L'objectif est de maintenir et de faire évoluer nos solutions pour qu'elles restent en cohérence avec les besoins et usages des utilisateurs de la Communauté de Communes.

La CC dispose toujours en 2018 d'un réseau local LAN performant de 1 Gbps, avec 3 sous-réseaux interconnectés :

- Le siège de la Communauté de Communes,
- La piscine de Mutzig,
- La piscine Le Triangle.

Ces 3 sites distants sont interconnectés depuis 2017 par la mise en place de liaisons VPN IPsec (entre les firewalls de la Communauté de Communes et des piscines Le Triangle et de Mutzig). Cette liaison VPN permanente permet de connecter les postes informatiques aux serveurs et au réseau local de la Communauté de Communes.

Les supports à chacune de ces connexions VPN sont des liaisons internet dédiées à ce seul usage : un abonnement SDSL 4 Mo à la CC et deux abonnements SDSL 2 Mo dans les piscines.

➤ Renouvellement du serveur de virtualisation ESX et nouvelles machines virtuelles (VM)

En préalable à des migrations majeures, notamment la refonte totale du Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal, il était nécessaire de remplacer le serveur ESX de virtualisation hébergé en interne.

Acquis en 2012, ce dernier avait permis à la Communauté de Communes de virtualiser ses serveurs, permettant ainsi une grande souplesse d'administration des performances et des capacités de stockage.

En 2018, celui-ci est saturé en termes de stockage et de mémoire vive. Son remplacement est devenu nécessaire, d'autant qu'il fallait remplacer le serveur avant de pouvoir installer tous les composants du futur SIG de la Communauté de Communes.

Ainsi, en juillet 2018, un serveur HP ProLiant DL350 G10 a été acquis, avec ces caractéristiques : processeur 12 cœurs Intel Xeon Gold 5118, 128 Go de RAM DDR4, 9,6 To d'espace de stockage utile.

Ce serveur physique nous permet de continuer à héberger en interne tous nos serveurs virtualisés existants et d'y ajouter de nouveaux, le tout géré avec le logiciel de virtualisation VMware vSphere 6.

Les machines virtuelles récupérées de l'ancien serveur de virtualisation sont :

- ↳ Serveur APPLI : ancien serveur hébergeant l'historique de notre base de données compta et RH
- ↳ Serveur DATA : stockage des données et des applications partagées
- ↳ Serveur EXCHANGE : serveur de messagerie

- ↳ Serveur TSE : serveur de connexion en bureau à distance pour les sites extérieurs (piscines)
- ↳ Serveur BACKUP : Serveur de sauvegarde et d'antivirus
- ↳ Serveur SIG : Serveur de publication des applications SIG de la Communauté de Communes, avec arcOpole Studio

Celles-ci fonctionnent sous Windows Server 2008 R2.

En 2018, 3 nouvelles machines virtuelles sont acquises sur le nouveau serveur ESX :

- ↳ Serveur DC : Contrôleur de domaine
- ↳ Serveurs SIG 1 : Serveur de publication des nouvelles applications SIG (cf. partie SIG du rapport d'activités), avec arcOpole Builder et arcOpole PRO.

Ces nouvelles VM fonctionnent sous Windows Server 2016.

Ces acquisitions matérielles et ces évolutions permettent à la Communauté de Communes de développer son réseau informatique, le rendant ainsi capable d'accueillir les évolutions récentes et à venir :

- ↳ Augmentation des compétences et dématérialisation accrue qui nécessitent toujours plus d'espace de stockage disponible,
- ↳ Augmentation du nombre de sites et des connexions distantes (Aire d'accueil des Gens du Voyage, BMI, siège du Pays Bruche-Mossig-Piémont),
- ↳ Renouvellement du SIG intercommunal,
- ↳ Déploiement d'une solution de Gestion Electronique de Documents (GED).

➤ **Renouvellement des firewalls au siège de la Communauté de Communes et à la piscine de Mutzig**

La montée en puissance des interconnexions de sites nécessite que la Communauté de Communes s'adapte. En effet, des tunnels VPN sont montés entre nos différents firewall installés sur chaque site pour assurer une connexion sécurisée au serveur central, permettant ainsi aux piscines de partager leurs fichiers, d'accéder au serveur de messagerie, etc.

Les firewalls en place au siège de la CC et à la piscine de Mutzig, de marque Arkoon et acquis fin 2013, ne suffisent plus à assurer un service optimal. Les déconnexions sont fréquentes, coupant du réseau central nos sites distants.

En janvier 2018, ils sont remplacés par 2 firewalls de marque Stormshield (à l'instar de celui déjà en place à la piscine du Triangle). Les firewalls en place sur nos différents sites sont donc :

- ↳ Un Stormshield SN510 Appliance au siège de la Communauté de Communes (Maître)
- ↳ Un Stormshield SN310 Appliance à la piscine de Mutzig (Esclave)
- ↳ Un Stormshield SN300 Appliance à la piscine du Triangle (Esclave)

➤ **Maintien de nos solutions de sécurité**

C'est en 2017 qu'a été installée la machine virtuelle de Backup qui permet d'administrer nos sauvegardes et de gérer notre solution antivirus.

Depuis 2017, la sauvegarde de nos données et applications est réalisée avec le logiciel VEEAM Backup. Un serveur NAS accompagné de 2 disques durs externes dédiés sont toujours en place pour le stockage et l'externalisation de ces sauvegardes.

Notre solution antivirus client/serveur est ESET Endpoint depuis 2016. En 2018, nous disposons de 42 licences pour nos serveurs ainsi que nos postes informatiques, au siège et dans les piscines.

En 2018, ces solutions sont conservées sous maintenance.

➤ Maintien de nos solutions de téléphonie

La Communauté de Communes est équipée d'un serveur téléphonique de type PABx acquis en 2016, avec 4 To et un abonnement souscrit auprès de Bouygues Telecom.

L'interconnexion des sites distants en 2017 a permis l'équipement, en postes téléphoniques IP, de la piscine du Triangle. Profitant de la connexion au siège de la Communauté de Communes, la piscine n'est pas équipée d'un serveur téléphonique PABx mais est directement raccordée à celui du siège, permettant ainsi de couvrir 2 sites à partir d'un seul abonnement.

La piscine de Mutzig connaîtra à termes la même architecture, dès lors que celle-ci aura été rénovée, proposant ainsi de meilleures connexions réseau.

➤ Couvertures en Wi-Fi publiques dans nos bâtiments

Depuis 2017, un service de Wi-Fi public a été mis en place à la Communauté de Communes (5 bornes, couvrant les bureaux, la salle de Commission et la salle du Conseil), ainsi que dans les piscines Le Triangle et de Mutzig (1 borne chacun couvrant les espaces « cafétéria »).

➤ Acquisition de copieurs et imprimantes

Dans le cadre du projet de mutualisation piloté par la Communauté de Communes et intégrant sa structure ainsi que toutes les Communes membres, la Communauté de Communes a renouvelé, en juin 2017, son copieur A4 couleur dans son aile technique. Le copieur Konica Minolta Bizhub C25 a été remplacé par le copieur A4 couleur Ricoh MP C307.

Le bureau Accueil de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage à Molsheim a été équipé en Août 2018 d'une imprimante-scanner A4 couleur de la marque EPSON, permettant ainsi au gestionnaire d'imprimer et de photocopier les pièces utiles à l'administration du site.

De la même manière, une imprimante-scanner A4 couleur équipe le bureau Accueil de la Banque de matériel intercommunale.

➤ Changement du système de projection dans la Salle de Réunion

En décembre 2018, la Communauté de Communes a remplacé son vidéoprojecteur de la salle de Réunion car celui-ci était vieillissant (acquis en 2009). A cette occasion, c'est tout le système de projection qui a été revu avec la mise en place :

↳ D'un écran TV Samsung LED 65"

↳ D'un système de projection sans-fil « Solstice Pod », connecté à la TV en HDMI.

La mise en place de ce système permet, par le biais d'une connexion Wi-Fi, à un ou plusieurs utilisateurs de se connecter et de partager collaborativement le contenu affiché sur l'ordinateur portable, tablette ou smartphone.

➤ Les connexions à internet

La Communauté de Communes est équipée d'un abonnement fibre optique, partagée avec la Ville de Molsheim, nous garantissant un débit symétrique de 50 Mbps. Une connexion de secours SDSL 4 Mo est également souscrite.

Les piscines couvertes de Mutzig et du Triangle possèdent chacune 2 connexions pour se connecter à internet : un abonnement ADSL 8 Mo pour la piscine de Mutzig. Début 2017, un lien ADSL de 20 Mo a été souscrit pour la piscine Le Triangle. En plus de ces 2 liens ADSL, elles disposent chacune d'un lien SDSL 2 Mo servant de support aux liens VPN avec le Siège de la Communauté de Communes (voir plus haut).

➤ Sites de l'AAGV Molsheim et de la BMI

Ces 2 sites sont raccordés au siège de la Communauté de Communes par le biais d'une fibre optique :

- ↳ Fibre optique de la Ville de Molsheim dans le cas de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage (AAGV) de Molsheim,
- ↳ Fibre optique, propriété de la Communauté de Communes dans le cas de la Banque de Matériel intercommunale (BMI).

Cela permet aux 2 agents en charge de la gestion de ces sites d'être équipés d'un poste intégré au réseau local de la Communauté de Communes et de profiter de la connexion internet 50 Mo fibre de la CC.

➤ Renouvellement d'1 poste informatique

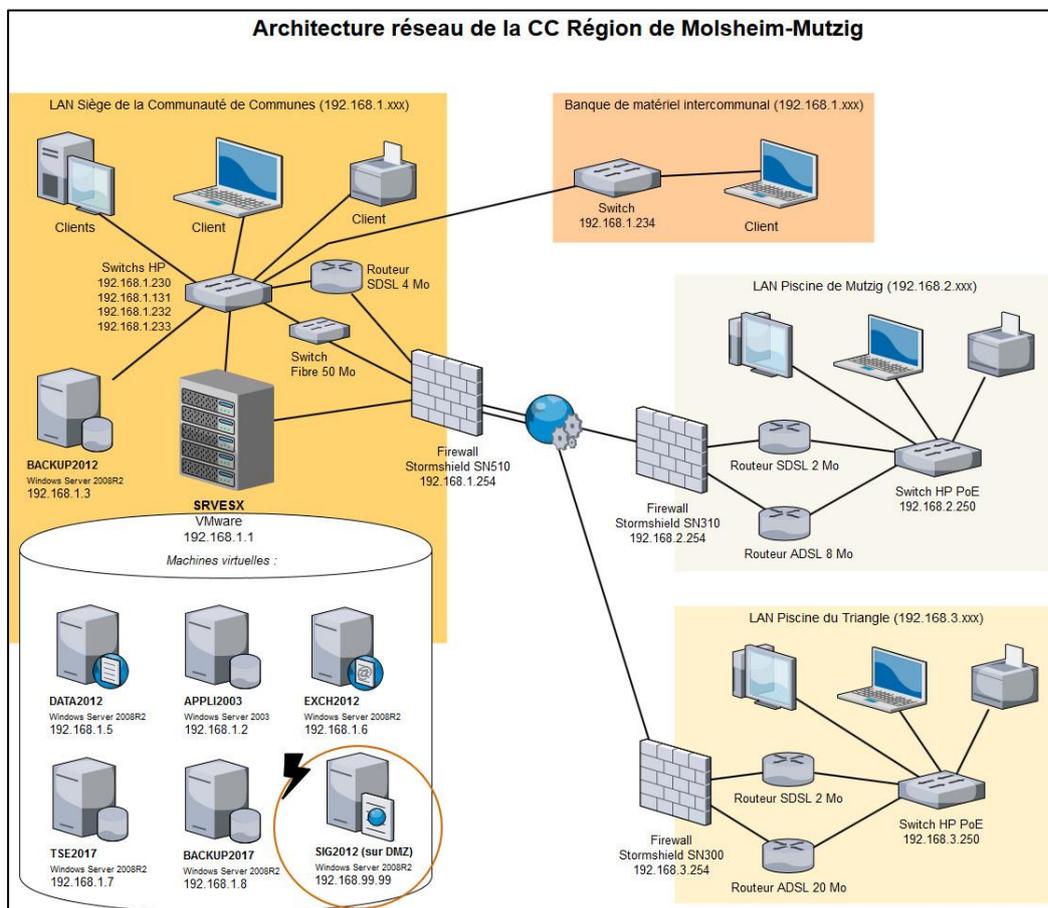
En 2018, seul le poste informatique du responsable informatique et SIG a été remplacé. Le renouvellement de sa station de travail acquise en 2012 était un préalable indispensable au remplacement du serveur de virtualisation ESX et à la migration du SIG intercommunal. Bon nombre d'outils sont effectivement installés sur ce poste.

En 2018, nous pouvons ainsi recenser :

- ↳ 21 postes informatiques au Siège de la Communauté de Communes,
- ↳ 3 postes à la piscine de Mutzig,
- ↳ 3 postes à la piscine Le Triangle,
- ↳ 1 poste à l'AAGV Molsheim,
- ↳ 1 poste à la BMI.

Ces postes sont tous équipés d'un système d'exploitation Windows, implémentant Windows Seven et Windows 10 en 64 bits.

➤ Schéma fonctionnel des réseaux informatiques de la Communauté de Communes :



2.4.2.2. Les véhicules

La Communauté de Communes dispose de **six véhicules de service**.

Trois véhicules (*Renault Kangoo électrique, Renault Clio et Citroën Berlingo*) sont affectés aux Services Administratif et Technique ainsi qu'au Relais d'Assistants Maternelles.

Deux véhicules (*Renault Kangoo et Citroën Berlingo*) sont affectés au Service des Piscines.

Un véhicule ainsi qu'une remorque sont affectés aux services Aires d'Accueil des Gens du Voyage et Banque de Matériel Intercommunale.

3. ACTIONS ET RÉALISATIONS 2018

3.1. DÉVELOPPEMENT ET ACTIONS ÉCONOMIQUES

3.1.1. Zone d'activités « ACTIVEUM »

3.1.1.1. Réalisation d'un diagnostic archéologique

Une convention, relative à la réalisation du diagnostic d'archéologie préventive, sur le périmètre d'extension à hauteur de 3 hectares de la zone d'activités « ACTIVEUM », a été conclue avec l'Institut National de Recherches Archéologiques et Préventives.

3.1.1.2. Projet d'extension de la société Lohr industrie.

Dans le cadre de son extension, et principalement pour des raisons de sécurité liées à la circulation, la Société LOHR INDUSTRIE envisage, depuis une dizaine d'années, de déplacer la R.D. 111, ainsi que l'Avenue de la Concorde à ERNOLSHEIM-BRUCHE pour la partie qui traverse son site industriel de DUPPIGHEIM. Ce projet, situé en zone inondable de la Bruche, comporte des remblais localisés en travers du lit majeur. Le volume soustrait au champ d'inondation de la Bruche, ne peut être compensé sur le site.

A la demande des Services de l'Etat, la Société LOHR INDUSTRIE a recherché un projet porté par une Collectivité Territoriale, situé en amont sur le même bassin hydrographique. Son choix s'est porté sur le projet de stockage d'eau dans la forêt du Birkenwald à ALTORF pour la protection des zones habitées d'ALTORF, de DUTTLENHEIM et de DUPPIGHEIM. Le volume de stockage total prévu pour une crue centennale est de 392.800 m³, pour un montant des travaux de 2.033.200,00 € T.T.C., soit un coût de stockage du m³ à 5,18 € T.T.C..

Par délibération N° 18-05 du 15 février 2018, le Conseil Communautaire a accepté de conclure avec la Société LOHR INDUSTRIE de DUPPIGHEIM, dans le cadre du déplacement de la R.D. 111, une convention de compensation de soustraction de volume en zone inondable à hauteur de 5.300 m³.

Une convention similaire a été conclue, dans le cadre du déplacement de l'Avenue de la Concorde à ERNOLSHEIM-BRUCHE, à hauteur de 1.400 m³. Proportionnellement à ce coût, la participation financière de la Société LOHR INDUSTRIE s'élève à 1.400 X 5,18 € = 7.252,00 €. Cette nouvelle convention a été signée pour intégrer les mesures compensatoires de l'extension de la Société LOHR INDUSTRIE, au titre du stockage de l'eau dans la forêt du Birkenwald à ALTORF, pour un volume de 1.400 m³.

3.1.1.3. Commune de Dachstein – Extension de la société Graf

La Société GRAF sise à DACHSTEIN envisage de s'étendre depuis plusieurs années. Une nouvelle proposition en ce sens, à l'Est de son site actuel, a été présentée à la Communauté de Communes. Le projet empiète cependant sur le réservoir de biodiversité, à l'endroit où il est le plus étroit. La Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (D.R.E.A.L.), associée à l'instruction de cette affaire, nous indique que la fonctionnalité écologique du réservoir de biodiversité est préservée en maintenant un passage nord-sud des espèces estimé à 150 m de large minimum. Et cela a été confirmé par un courrier de Monsieur le Sous-Préfet de MOLSHEIM à Monsieur le Maire de DACHSTEIN en date du 22 décembre 2015.

Pour maintenir cette distance, le périmètre d'aménagement de la zone d'activités « ACTIVEUM » doit être réduit d'une surface de l'ordre de 1,10 hectare.

3.2. TOURISME

3.2.1. L'Office de Tourisme Intercommunale

L'Office de Tourisme Intercommunal de la Région de Molsheim-Mutzig est chargé par la Communauté de Communes du développement touristique d'un territoire composé de 18 communes.



Il assure les missions suivantes :

- ↗ l'accueil et l'information touristique,
- ↗ la promotion et la communication,
- ↗ l'organisation d'animations et d'événements,
- ↗ à destination des visiteurs et des locaux,
- ↗ la commercialisation de services touristiques.

L'Office de Tourisme a été certifié Qualité Tourisme en 2011 et en 2014. Délivrée pour une durée de 3 ans, cette marque concerne l'ensemble des services de l'Office de Tourisme : l'accueil des visiteurs, les relations avec les socioprofessionnels et les collectivités, la boutique, l'organisation d'événements, la promotion, les éditions. Celle-ci a été renouvelée par Atout France le 5 Décembre 2017.

3.2.1.1. Le Fonctionnement de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme est administré par un Conseil d'Administration composé de 18 personnes (6 élus, 6 socioprofessionnels, 6 membres issus du monde associatif). Les différents secteurs de l'activité touristique du territoire y sont représentés.

L'effectif du personnel est de 5 salariés dont 4 sont trilingues auquel il faut ajouter 7 guides vacataires. L'Office de Tourisme est ouvert au minimum 321 jours par an et adapte ses horaires d'ouverture au public en fonction des saisons.

3.3.2.1. Le Bilan Touristique 2018

➔ Accueil-Informations

Objectifs réalisés

- En fonction de la fréquentation touristique et des grandes animations, adaptation des horaires d'ouverture,
- Assurer un service de réponses aux demandes au comptoir et à distance en 3 langues
- L'information est qualifiée et maîtrisée,
- Mise à disposition d'accès numérique pour les visiteurs,
- Assurer un suivi de la satisfaction clientèle.

Ouverture de l'Office de Tourisme

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig est ouvert au minimum 321 jours par an.

Du Lundi au Vendredi : 9h00-12h00 et 14h00-17h30 (18h00 en haute saison).

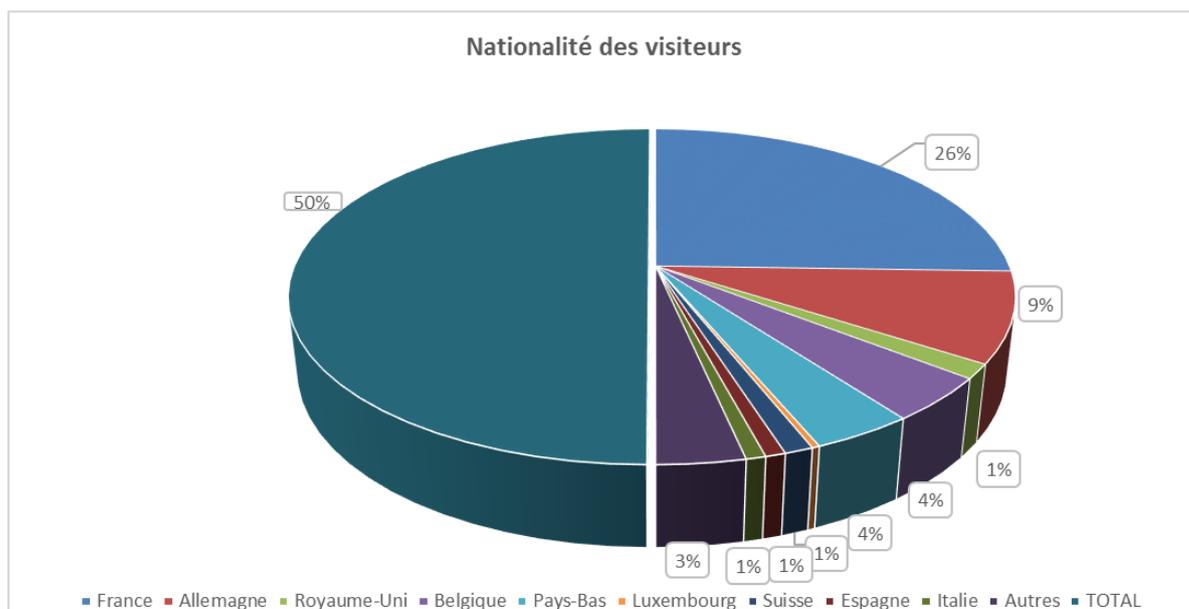
Amplitude des jours d'ouverture et des horaires de Juin à mi-octobre et en décembre.

Fréquentation estimée

20.000 personnes

Répartition de la fréquentation

50 % de clientèles nationales,
50 % de clientèles internationales.



TOP 5 des demandes en vis-à-vis :

1. Lieux à visiter
2. Activités de loisirs
3. Services pratiques (notamment billetterie)
4. Manifestations
5. Gastronomie

TOP 5 des demandes sur le site internet :

1. Agenda/Manifestations
2. Randonnées pédestres
3. Légende Bugatti
4. Se restaurer
5. Grands événements (festivités)

Nombre de visiteurs sur les sites internet

Site de l'OT : 58.048 visiteurs (+ 9,43%)

Site de Bacchus : 1.648 visiteurs (+ 42%)



Les réseaux sociaux :

- 16.980 consultations **Google My Business** (stats trimestrielles – chiffre dernier trimestre 2018)
- 2.156 fans **Facebook** (+ 28 %)
- 3.600 vues **Youtube** (vidéo la plus vue : celle présentant la Région de Molsheim-Mutzig)
- 1.166 abonnés **Twitter**
- 663 abonnés **Instagram** (+ 116 %)
- 936 lectures/mois sur **Pinterest**



Objectif réalisé

- Accroître la notoriété de la destination auprès du grand public et des tours-opérateurs

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig a participé à diverses opérations de promotion dont certaines en partenariat avec l'Office de Tourisme de la Suisse d'Alsace de Wangenbourg ou le Fort de Mutzig.

Participation à un salon grand public Vacances et Loisirs à BERLIN (D) 13 et 14 Janvier 2018



Participation au Festival Historia à STRASBOURG avec le Fort de Mutzig - 16 au 18 Février 2018



Participation au Radreisen Messe à FRANCFORT (D) (salon spécialisé cyclotourisme) 18 Mars 2018

Participation à la Journée de la Randonnée en plein air à SIERSBURG (D) 10 Juin 2018





**Eductour Nideck - Fort de Mutzig
avec 7 Tours-Opérateurs du Danemark
12 Juin 2018**

**Participation à TourNatur Messe
à DUSSELDORF (D)
31 Août au 2 Septembre 2018**



**Workshop professionnel
à AMSTERDAM (NL)
19 Septembre 2018**

➔ Communication

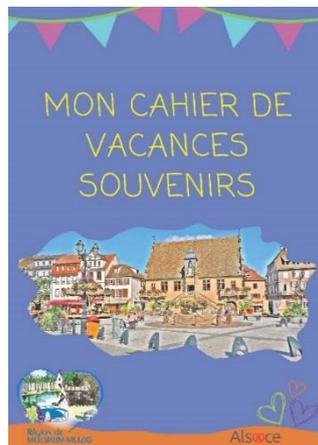
Objectifs réalisés :

- Conception d'éditions trilingues,
- Diffusion d'une information actualisée, qualifiée et maîtrisée.

Les réalisations 2018

Nombre d'exemplaires

| | |
|--|---------|
| - Guide des hôtels et chambres d'hôtes | 300 |
| - Guide Gastronomie | 500 |
| - Guide découverte (pour Berlin) | 1.000 |
| - Guide découverte (pour l'OT) | 3.000 |
| - Carnet de randonnées | 500 |
| - Carnet de balades à vélo | 500 |
| - Calendrier des manifestations Printemps | 300 |
| - Calendrier des manifestations Eté | 500 |
| - Dépliant mutualisé avec le Fort | 50 000 |
| - Plaquette animations Eté (distribution boites aux lettres) | 22.000 |
| - Programme Weekend de la Paix | 127 566 |
| - Programme Hommage Bugatti | 7.000 |
| - Circuit Sur les Traces de Bugatti | 3.000 |
| - Création d'un "cahier de vacances" enfants | 250 |



➔ Commercialisation

Objectif réalisé :

- Renforcer notre clientèle et en chercher de nouvelles.



L'Office de Tourisme est autorisé à commercialiser des prestations de services touristiques : sorties à la journée, guidages commentés, entrées aux sites, cadeaux-souvenirs, billetteries spectacles.

En date du 3 Juillet 2018, la commission d'immatriculation Atout France a effectué le renouvellement de notre immatriculation au registre des opérateurs de voyages et de séjours.

Les visites commentées Groupes (payant) :

- 53 guidages groupes soit ↗ de 36% par rapport à 2017
 - 1.170 participants
- Provenance des groupes :
 - 19% Grand Est (essentiellement 54 et 57)
 - 6% autres départements français (26, 33 et 79)
 - 4% Allemagne
- Thématiques des visites organisées :
 - 51% Chartreuse
 - 9% Ville et église de Molsheim
 - 4% Avolsheim

La boutique

L'Office de Tourisme propose à la vente divers articles et souvenirs destinés aux touristes mais aussi aux locaux :

- 5.349 articles ont été achetés (↗ 179% qui s'explique par la vente Cuvée de la Paix et Monnaie de Paris),
- 5.431 € de bénéfice.

La billetterie

L'Office de Tourisme offre la possibilité d'être un point de vente pour les organisateurs de concerts et autres spectacles et pour les entrées des sites touristiques :

- 2.829 billets concerts/spectacles vendus (↗ de 9,86%) 762,40 € de bénéfice
- 196 billets d'entrée Fort de Mutzig, 157 € de bénéfice

Objectifs réalisés :

- Donner une image dynamique du territoire,
- Animer le territoire en été quand les touristes sont là.

L'Office de tourisme a poursuivi en 2018 son soutien aux animations activités organisées sur son territoire par :

- la réalisation de calendriers des animations,
- la réalisation d'un document spécifique présentant les activités estivales distribué dans plus de 19 000 boîtes aux lettres,
- des posts réguliers sur facebook,
- la diffusion des animations via notre site internet.

A l'instar des années précédentes, l'Office de Tourisme a proposé en 2018 de nombreuses activités estivales.

Les visites commentées gratuites :

- Chartreuse 5 sorties - 120 participants
- Eglise des Jésuites 4 sorties - 107 participants
- Abbatale Altorf 4 sorties - 39 participants
- Collégiale St Florent 2 sorties - 28 participants
- Sentier viticole 5 sorties - 32 participants

soit un total de 326 participants.

Une visite commentée gratuite de Mutzig a été proposée le 30 Juillet et a attirée 27 personnes.

Les Détours religieux

En 2018, la programmation de la 4^{ème} Edition s'est faite dans les 3 dernières communes sur les 18 localités composant la Communauté de Communes : Soultz-les-Bains, Dinsheim sur Bruche et Duttlenheim. La dernière sortie a été organisée à Mutzig afin de pouvoir proposer la visite commentée de l'église Saint-Maurice. La participation sur inscription était gratuite. Ces détours ont remporté un vif succès tant auprès des locaux que des touristes. La formule alliant culture, concert et verre de l'amitié a permis de séduire entre 90 et 110 personnes inscrites aux sorties. La participation peut être augmentée de 10% car de nombreuses personnes sont venues sans être inscrites.

Les détours religieux 2018 ont permis à plus de 397 personnes de découvrir le patrimoine religieux de notre territoire :

- Duttlenheim : visite commentée du village puis concert de l'Ensemble Vocal de l'Ecole de Musique et la Société de Musique Alsatia 1906 – 101 personnes inscrites
- Dinsheim-sur-Bruche : visite commentée du village puis randonnée vers le Schiebenberg avec concert en deux parties : la première à l'église Saints Simon et Jude et l'autre au Schiebenberg - 91 personnes inscrites
- Mutzig : visite commentée de la ville puis concert accordéon par François Wernert - 109 personnes inscrites
- Soultz-les-Bains : randonnée Sentier des Croix avec concert Quart et Jazz suivie d'une présentation et dégustation de vins par un vigneron accompagnée de produits locaux – 96 personnes inscrites

Le marché nocturne "Vins et terroirs"

Il s'est tenu le 22 juin 2018 à Gresswiller en prélude de la Fête de la Bretzel. Le public a été au rendez-vous et les exposants ont tous été satisfaits de leur soirée.

Les nouveautés 2018 :

- Atelier de poterie chez Pot d'@nne à Avolsheim. 3 dates 13/07 – 28/07 et 24/08. Atelier limité à 10 participants par séance (maximum rempli à chaque séance).
- Balade nocturne aux flambeaux dans le vignoble de Molsheim : 2 sorties. L'Office de Tourisme a proposé une promenade en compagnie d'un vigneron qui a expliqué son travail au quotidien. Puis au milieu du vignoble, l'OT a offert une dégustation de plusieurs cépages accompagnés de brioches sucrées et salées.
 - ⇒ 18 juillet : 86 personnes participantes - 1^{er} août : 74 personnes participantes.

L'événement 2018 : Le week-end de la Paix

Le Week-end de la Paix s'est déroulé les 29 et 30 Septembre et s'est voulu un événement fédérateur. Cela s'est traduit par 5 départs de 5 lieux différents pour une "Marche de la Paix" en direction du Fort afin de ne pas oublier l'effort des soldats, suivie à l'arrivée d'une visite commentée du Fort pour se souvenir de leurs conditions de vie puis d'un magnifique show de sons et de lumières "Si le Fort m'était conté" pour célébrer la Paix.

⇒ Sur les 2 jours, plus de 1.000 personnes ont participé à cet événement.

3.2.2. Réalisation d'un sentier sensoriel à Oberhaslach : demande de participation financière

La Commune d'Oberhaslach, appuyée par la Maison de la Nature Bruche Piémont propose un sentier pieds nus d'environ 400 m jalonné d'étapes sensoriels à découvrir, déchaussé bien évidemment !

Ce projet, avant tout ludique, est un moyen original de sensibiliser à l'environnement petit et grand. Le sentier sera l'occasion de fouler l'herbe fraîche, de franchir des obstacles (tronc d'arbre), de se rafraîchir dans la rivière, et de (re)découvrir la sensation des matières naturelles : boue, foin, sable, écorces d'arbres ou pommes de pin... Afin d'apporter une dimension pédagogique à la démarche, la Commune a entrepris de jalonner le sentier de 12 panneaux d'information sur différentes thématiques liées à la faune et à la flore.

En raison de l'intérêt clairement intercommunal de cette initiative, la Communauté de Communes a apporté son soutien financier par la prise en charge de la moitié du coût des panneaux d'information et de signalisation, soit un **montant de 8.965,00 € H.T.**

L'accès au sentier se fait par le parking de la salle des fêtes, puis par une passerelle rejoignant la zone "Engelmatt". Ce sentier est accessible librement 7j/7. Pour en profiter pleinement, les beaux jours entre mi-avril et mi-septembre sont à privilégier.



Exemple de panneau d'information

3.3. LIAISONS CYCLABLES

3.3.1. Liaison cyclable MOLSHEIM Gare – MOLSHEIM Lycée Camille SCHNEIDER

En 2018, la Communauté de Communes a débuté les études de conception du projet pour un montant de **14 090.40 € T.T.C**

3.3.2. Liaison cyclable MOLSHEIM Rue Saint Odile

En 2018, la Communauté de Communes a réalisé un tronçon de 250 mètres de voie cyclable en site propre pour un montant de **25 227 € T.T.C**

3.3.3. Opération « A vélo par nature ! » : partenariat avec l'association Maison de la Nature Bruche-Piémont

L'Association Maison de la Nature Bruche-Piémont vient de proposer à la Communauté de Communes, compétente en matière d'aménagement cyclable, un partenariat pour une opération intitulée « A vélo par nature ».

Il s'agit d'une opération de sensibilisation à l'intérêt des espaces naturels en direction de différents publics (élèves, habitants et touristes) du territoire et ceci grâce au vélo et au réseau des pistes cyclables.

Les objectifs de l'opération sont les suivants :

- a) objectif général : sensibiliser différents publics (élèves, habitants, touristes) à l'intérêt des espaces naturels
- b) objectifs opérationnels :
 - ✗ rendre les publics acteurs de leur transport et de la découverte des espaces naturels,
 - ✗ découvrir les espaces naturels et la diversité de milieux de vie, et mieux les comprendre pour mieux les respecter,
 - ✗ faire utiliser un transport doux comme le vélo,
 - ✗ créer une pannautique adaptée au public.

L'association proposera :

- ✗ l'animation générale de l'opération et son évaluation,
- ✗ la prospection de terrain puis la création des modules pédagogiques pour les différents publics,
- ✗ la sensibilisation d'un public « élèves » : 6 classes de CM1 ou CM2 par an,
- ✗ la sensibilisation d'un public « habitants » et « touristes » : 4 sorties par an,
- ✗ la participation au Vélo-Tour,
- ✗ la conception pédagogique d'une pannautique adaptée (hors infographie et matériel).

L'opération d'une durée de 3 ans requiert une participation financière totale de 17.036,00 €, répartie comme suit :

| | | | |
|---|-------------|----------|-------------------|
| ☞ | 2018 | : | 4.100,00 € |
| ☞ | 2019 | : | 7.308,00 € |
| ☞ | 2020 | : | 5.628,00 € |

3.4. GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (G.E.M.A.P.I.)

3.4.1. Travaux d'entretien des berges et des cours d'eau

En 2018, la Communauté de Communes a procédé à l'entretien des digues de protection et des berges des cours d'eau pour un montant total de **90.301,47 € T.T.C.**

3.4.2. Création du « Syndicat mixte du Bassin Bruche-Mossig »

Face aux inondations assez récentes et de plus en plus fréquentes, le législateur a décidé de prendre un certain nombre de mesures dans le cadre de la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles. La mise en œuvre de cette politique souffrait, en effet, d'un défaut de structuration d'une maîtrise d'ouvrage territoriale.

Avant l'entrée en vigueur de la réforme, la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations étaient des compétences qui n'étaient dévolues à aucune collectivité en particulier. Les Communes, dans le cadre de la clause de compétence générale intervenaient, toutefois, çà et là pour un motif d'intérêt général.

La loi attribue désormais aux Communes, une compétence ciblée et obligatoire en matière de gestion des milieux aquatiques et de prévention des inondations (GEMAPI), avec transfert automatique aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre dont elles sont membres.

Les compétences correspondantes ont été transférées à la Communauté de Communes par arrêté préfectoral du 14 février 2017.

Les crues de la Bruche ont, au demeurant, engendré de nombreux dommages au cours des dernières décennies et ont coûté la vie à au moins une personne à Schirmeck en février 1990. Le bassin versant de la Bruche présente également des enjeux de préservation et de reconquête de l'état écologique des cours d'eau, avec un potentiel reconnu pour la reproduction des espèces piscicoles migratrices telles que le saumon.

Les actions à mettre en œuvre pour répondre à ces enjeux correspondent aux missions de la **compétence obligatoire GEMAPI**, attribuée par la loi au bloc communal et aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre **depuis le 1^{er} janvier 2018**. Cependant, les enjeux exposés dépassent le plus souvent les limites des structures administratives existantes et **les réponses doivent être apportées à l'échelle hydrographique des bassins versants**, plus pertinente et cohérente.

Ainsi, les entités compétentes pour la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations au sein du bassin versant de la Bruche et de la Mossig (Communautés de Communes, Syndicat des Eaux et de l'Assainissement Alsace Moselle (S.D.E.A.) et Eurométropole de Strasbourg) ont proposé de **créer un syndicat mixte ouvert de bassin versant dénommé « Le Syndicat Mixte du Bassin Bruche-Mossig » et de lui transférer une partie de la compétence GEMAPI.**

3.5. LES PISCINES

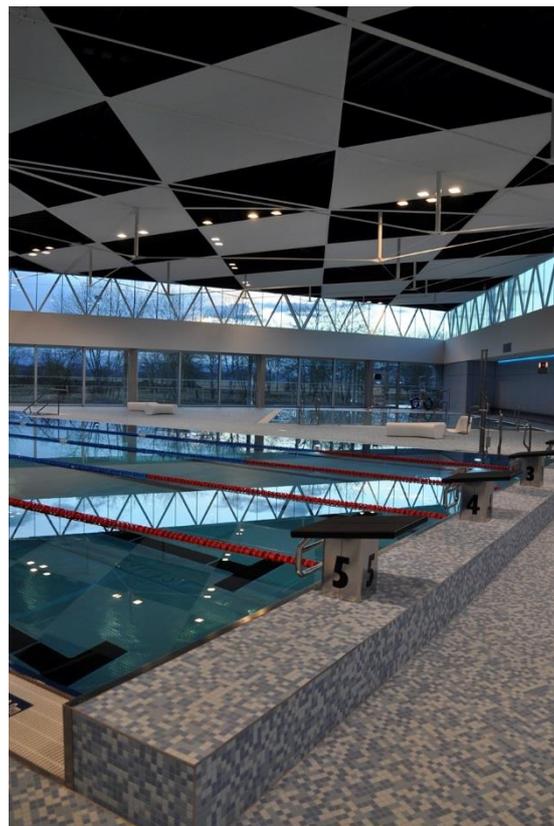
La Communauté de Communes assure la gestion des piscines couvertes de MUTZIG, LE TRIANGLE à DACHSTEIN et de la piscine de plein-air de MOLSHEIM.



Piscine de MUTZIG



*Piscine de plein-air
de MOLSHEIM*



Piscine LE TRIANGLE (Dachstein)

3.5.1. Le personnel

27 permanents dont :

- 12 MNS dont 2 chefs de bassin (*départ d'1 chef de bassin en septembre 2018 non remplacé*)
- 7 agents d'accueil et d'entretien
- 1 agent d'exploitation
- 4 agents techniques
- 1 apprenti BPJEPSAAN depuis septembre 2017
- 1 BNSSA
- 1 responsable

11 à 16 postes saisonniers chaque mois pour la saison estivale

- 6 MNS
- 3 à 8 agents d'accueil et d'entretien
- 2 agents techniques

3.5.2. Bilan de la fréquentation 2018

201.136 entrées (sur les 3 piscines) ont été enregistrées soit 12.130 entrées (+ 6%) de plus qu'en 2017.

MUTZIG

- 101.100 entrées,
- soit + 10% (+ 8.989 entrées) par rapport à 2017.

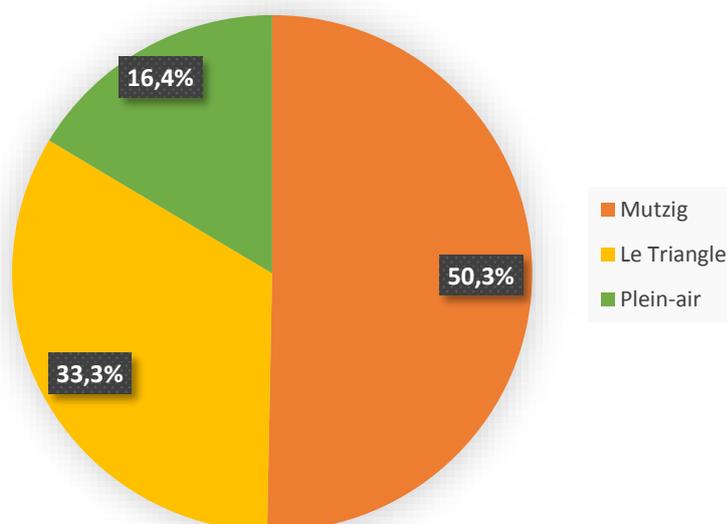
TRIANGLE

- 67.039 entrées,
- soit + 11% (+ 6.659 entrées) par rapport à 2017 (année incomplète).

MOLSHEIM

- 32.997 entrées
- soit + 7 % (+ 2.067 entrées) par rapport à 2017
- saison moyenne avec un démarrage difficile en juin dû à des mauvaises conditions climatiques et la fermeture les lundis pour manque de personnel mais des mois de juillet et août plutôt ensoleillés.

La répartition des fréquentations générales par site :



L'année 2018 représente une des moins bonnes années depuis 10 ans.

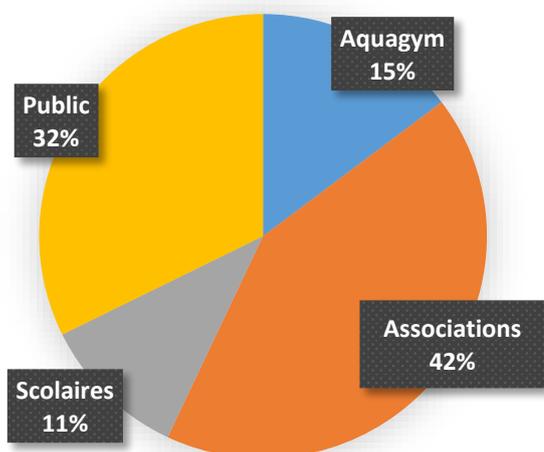
Rappel des fréquentations des 10 dernières années sur les 3 piscines :

| Année | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 | 2013 | 2014 | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|----------------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|---------|
| Fréquentations | 239.744 | 225.735 | 212.142 | 222.161 | 224.345 | 214.789 | 225.917 | 201.626 | 189.006 | 201.136 |
| Classement | 1 | 3 | 7 | 5 | 4 | 6 | 2 | 8 | 10 | 9 |

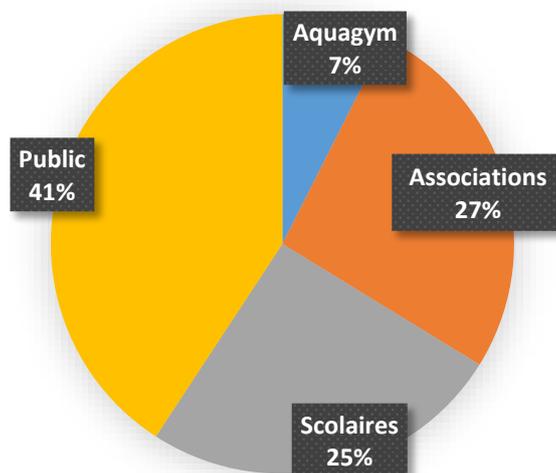
Les entrées lors des ouvertures en journée ne compensent pas les entrées des soirées qui n'existent plus sur Mutzig. De plus, les piscines traditionnelles ont dû mal à attirer une clientèle. Nous avons une clientèle d'habitues qui eux ne viennent que pour nager mais nous n'avons pas ou très peu de clientèles familiales qui souhaitent de la détente et du ludique.

- **Répartition du public :**

Piscine de MUTZIG :

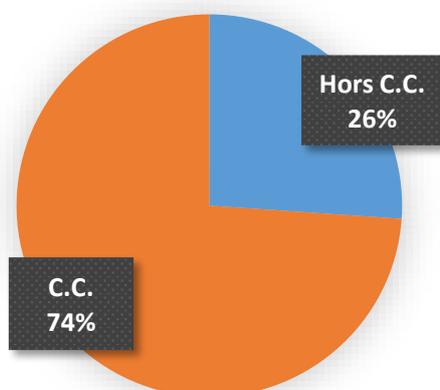


Piscine LE TRIANGLE :

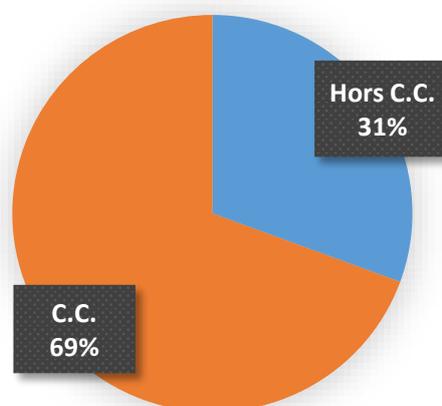


- **Répartition des scolaires (2018/2019) :**

Piscine de MUTZIG :



Piscine LE TRIANGLE :



Les entrées pour l'enseignement de la natation scolaire (primaire et secondaire) représentent 31.008 entrées (- 349 entrées par rapport à l'année scolaire 2017/2018) dues

à des annulations de séances (travaux à Mutzig, problèmes sur le petit bassin au Triangle, et annulation de la part des écoles pour raison diverses).

3.5.3. Le Budget

- **Résultats du compte administratif 2018 :**

| SECTION DE FONCTIONNEMENT | | FONCTION 4131 PISCINE MUTZIG | FONCTION 4133 PISCINE MOLSHEIM | FONCTION 4134 PISCINE ACTIVEUM |
|-----------------------------------|----------------------------|---------------------------------|-----------------------------------|-----------------------------------|
| DEPENSES | | 1 025 719.51 | 147 174.65 | 683 045.73 |
| 011 | CHARGES A CARACTERE GAL | 318 721.35 | 84 563.72 | 307 278.12 |
| 012 | CHARGES DE PERSONNEL | 679 397.79 | 56 835.09 | 352 153.95 |
| 67 | CHARGES EXCEPTIONNELLES | 465 | | 331.20 |
| 042 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT | 27 135.37 | 5 775.84 | 23 282.46 |
| RECETTES | | 239 440.92 | 82 813.54 | 161 823.79 |
| 70 | PRODUITS DES SERVICES | 204 590.64 | 80 688.50 | 160 304.23 |
| 75 | AUTRES PRODUITS DE GESTION | - | 986.77 | - |
| 013 | ATTENUATION DE CHARGES | 23 216.61 | - | - |
| 77 | PRODUITS EXCEPTIONNELS | 10 872.04 | | 1519.56 |
| 042 | OPE.D'ORDRE DE TRANSFERT | 761.63 | 1 138.27 | - |
| RESULTAT DE FONCTIONNEMENT | | - 786 278.59 | - 64 361.11 | - 521 221.94 |

- **Le déficit d'exploitation :**

→ **Diminution des charges d'exploitation :**

Charges à caractère général : - 76.852,46 €

Charges réelles de personnel : + 46.453,79 €

→ **Diminution des recettes d'exploitation : - 82.584,73 €**

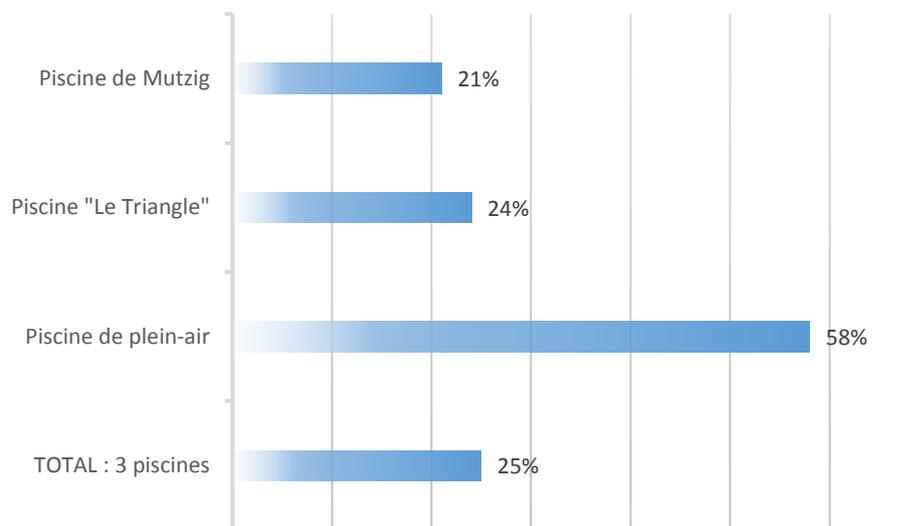
→ **Augmentation du déficit d'exploitation de 5,35 % soit + 69.645,49 €**

(- 1.371.861,64 € en 2018 / -1.302.216,16 € en 2017)

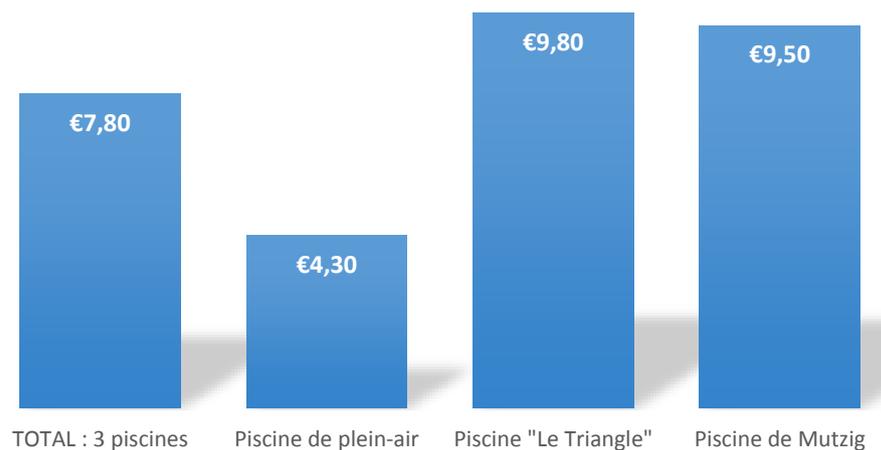
→ **En moyenne :**

- 24 % des charges ont été couvertes par l'utilisateur
- 0 % par des subventions
- et 76 % par la Communauté de Communes

- **Couverture des charges par le produit des recettes => Bilan par site :**



- **Coût d'une entrée pour la Communauté de Communes, par usager :**



- **Animations :**

111.068,5 € (- 33.637 €) de recettes, soit -23% par rapport à 2017

- Pour MUTZIG : 73.472 € avec 1.458 cours dispensés en 2018
- Pour LE TRIANGLE : 37.596,50 € avec 738 cours dispensés en 2018

- **Faits marquants :**

- Fermeture de la piscine de Mutzig en janvier 2018 pour travaux sur le réseau ECS
- Fermeture de la piscine LE TRIANGLE à Dachstein en mars 2018 pour changements des panneaux dans la halle bassin
- Mise en place d'une structure gonflable tous les mercredis des vacances scolaires à Mutzig ou au Triangle en fonction des ouvertures des piscines.

3.5.4. Projet de réhabilitation de la Piscine Couverte de Mutzig

Après l'ouverture de la piscine « le Triangle » à DACHSTEIN, il avait été convenu de mener des réflexions sur la rénovation voire l'extension de la piscine de MUTZIG, étant précisé que cet établissement a été ouvert en juillet 1981 et a déjà fait l'objet d'une réhabilitation partielle en 1999.

Les caractéristiques principales de l'équipement actuel sont :

- F.M.I : 610 personnes
- 1 bassin sportif de 25m (6 couloirs) de 375 m²
- 1 bassin d'apprentissage de 125 m²
- 1 zone de vestiaires de 245 m² constituée de 6 vestiaires collectifs, 18 cabines individuelles, une zone de circulation, des douches collectives H et F et de 3 blocs sanitaires (F, H et handicapés)
- 1 salle de réunion, musculation (ancienne cafétéria) de 120 m²
- locaux annexes : un local personnel de 8 m², un bureau de direction, un local pour les MNS et 2 locaux de rangement des matériels pédagogiques
- locaux techniques : une chaufferie, un poste de transformation électrique, un atelier et un local de traitement d'eau.

La piscine de MUTZIG mise en service en juillet 1981, a été réhabilitée en 1999 avec :

- la rénovation des installations de chauffage ventilation et création d'une chaufferie au gaz,
 - la réfection des tableaux électriques,
 - la réfection de la station de traitement de l'eau,
 - le réaménagement des vestiaires et du hall d'accueil,
- Des nouveaux filtres ont été mis en place en septembre 2007.

La piscine actuelle de MUTZIG n'échappe pas aux constats effectués sur les piscines de cet âge-là : relativement vétuste et obsolète, elle présente de nombreux désordres organisationnels et fonctionnels et ne répond plus aux besoins contemporains des usagers. Certains espaces (hall d'accueil, salle de convivialité...) sont toutefois assez relativement satisfaisants.

Le diagnostic fonctionnel et économique a permis de constater une dégradation importante des performances d'exploitation depuis 2009, avec une certaine érosion de la fréquentation et surtout une très importante augmentation des charges et du déficit d'exploitation. Les indicateurs présentés montrent clairement la nécessité d'intervenir lourdement sur cet équipement, devenu obsolète.

Ce projet implique, au préalable, de définir certains éléments du futur établissement. En premier lieu, la possibilité de réhabiliter des installations actuelles a été écartée. La vétusté avancée du bâtiment entraîne des coûts de rénovation particulièrement élevés. Un nouvel établissement s'avère être une meilleure option, plus fonctionnelle et moins coûteuse. Des investigations sont en cours pour déterminer la localisation la plus optimale à proximité de la piscine actuelle.

En second lieu, il sera nécessaire de maintenir en fonction la piscine existante jusqu'à l'ouverture du nouvel établissement. La fréquentation actuelle, tant grand public, scolaire ou associative rend particulièrement délicate la fermeture de la piscine durant plusieurs mois. Différentes stratégies sont en cours d'élaboration pour concilier travaux et accès au public.

Et en dernier lieu, des réflexions sont menées pour déterminer le concept général du futur établissement de baignade. Certaines priorités ont pu être fixées :

- l'apprentissage et l'accueil des scolaires,
- le sport santé,
- le sport compétition,
- l'accueil des familles et les activités collectives,
- **et une nouveauté** : les loisirs aquatiques à vocation « *détente et bien-être* ».

Un espace « bien-être » est un investissement rentable à moyen terme permettant ainsi de réduire, pour la collectivité, le coût de fonctionnement global de la structure.

Pour cette nouvelle structure, différentes propositions ont été faites, comme la création de 3 bassins avec des fonctions dédiées (1 bassin sportif, 1 bassin d'activités, 1 bassin balnéo de loisirs-détente), une aire de jeux d'eau intérieure, en liaison avec une aire de jeux d'eau extérieure ou encore un espace bien-être structurant, privilégiant les aménagements à faible coût d'exploitation.

Si toutes ces options étaient retenues, la surface totale couverte serait de l'ordre de 3.500 m² pour un budget avoisinant les 15 millions d'euros TTC. Il pourrait être envisagé d'effectuer ce projet en deux tranches permettant ainsi de diminuer le recours à l'emprunt.

3.6. ÉPICERIE SOLIDAIRE « GRAIN DE SEL »

Par délibération du 4 juillet 2013, le Conseil Communautaire a décidé de soutenir la création et la gestion d'une épicerie sociale sur le territoire. L'objectif est de garantir l'accès à une nourriture suffisante et saine aux personnes en situation de précarité, tout en menant un travail d'accompagnement budgétaire. L'arrêté préfectoral du 7 mars 2014 a doté la Communauté de Communes d'une compétence en la matière et a permis la mise en œuvre du projet. Ce projet est soutenu financièrement par la Communauté de Communes mais la mise en œuvre et la gestion quotidienne sont entièrement portées par Caritas Alsace. **Inaugurée le 13 juin 2015, « GRAIN DE SEL » est la septième épicerie solidaire du réseau CARITAS Alsace.**



Bilan 2018

L'épicerie en 2018, c'est :

- * 134 familles accueillies sur l'année, soit 418 personnes aidées (moins de familles mais nombre de bénéficiaires quasi identique à 2017).
- * 59 nouvelles familles (dont 13 déjà connues), 71 « fin de droit d'accès »,
- * 3.266 passages en caisse,
- * 175 enfants (42 % du public) de 0 à 14 ans.

Répartition des familles accueillies selon le lieu d'habitation

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|---------------------|------|------|------|------|
| Molsheim | 52% | 53% | 58% | 56% |
| Mutzig | 18% | 16% | 14% | 10% |
| Dorlisheim | 8% | 5% | 4% | 7% |
| Niederhaslach | 4% | 2% | 1% | 1,5% |
| Dachstein | 4% | 3% | 1% | 2% |
| Still | 4% | 1% | 0 | 4% |
| Ergersheim | 3% | 5% | 4% | 4% |
| Dinsheim / Bruche | 3% | 1% | 1% | 1,5% |
| Gresswiller | 1% | 1% | 1% | 1% |
| Avolsheim | 1% | 1% | 2% | 1,5% |
| Duttlenheim | 1% | 2% | 4% | 1,5% |
| Ernolsheim / Bruche | 1% | 1% | 1% | 2% |
| Altorf | 0 | 2% | 1% | 0 |
| Heiligenberg | 0 | 1% | 1% | 1% |
| Oberhaslach | 0 | 3% | 4% | 4% |
| Soultz-Les-Bains | 0 | 3% | 3% | 2% |
| Duppigheim | 0 | 0 | 0 | 1% |

Répartition des familles accueillies selon la composition familiale

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-----------------------|------|------|------|------|
| Personne seule | 19% | 25% | 26% | 24% |
| Famille monoparentale | 33% | 31% | 42% | 39% |
| Couple sans enfant | 10% | 14% | 8% | 8% |
| Couple avec enfant | 38% | 30% | 24% | 29% |

Quelques chiffres

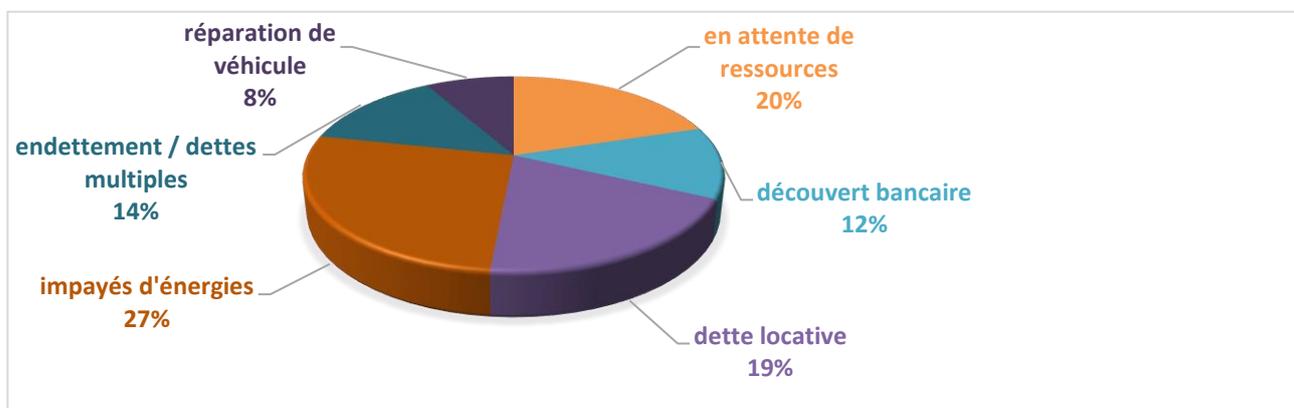
- ✗ 47.540 kg de denrées distribuées, fournis par la BA67.
- ✗ 15.136 € d'achats supplémentaires (produits d'hygiène et d'entretien, denrées alimentaires),
- ✗ 37 bénévoles / 4 860 heures de bénévolat.

Répartition des familles accueillies selon les ressources principales

| | 2015 | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------|------|------|------|------|
| Salaire | 28% | 27% | 33% | 37% |
| Alloc. chômage | 19% | 25% | 24% | 23% |
| Prestations familiales | 9% | 8% | 5% | 6% |
| Pension Invalidité | 3% | 3% | 5% | 4% |
| Indemnités Journalières | 4% | 4% | 3% | 4% |
| RSA | 31% | 20% | 16% | 16% |
| Retraite | 3% | 7% | 8% | 5% |
| Autres* | 3% | 6% | 3% | 5% |

*Autres : A.A.H., garantie jeune

Répartition des familles accueillies selon le motif d'accès



71 familles ont quitté le dispositif au cours de l'année :

- ✗ **Le temps moyen d'accueil** est de **12 mois** avec une **économie moyenne de 1.438 €** environ par famille,
- ✗ **Pour 55 familles**, les **objectifs de départ ont été atteints**,

- ✗ **4 familles** ont déposé un **dossier de surendettement**,
- ✗ **7 familles n'ont plus donné de nouvelles** en cours de contrat,
- ✗ **5 familles** ont **déménagé**,
- ✗ **Pour 4 familles, l'accès est un échec.**

Les ateliers

- ✗ 32 ateliers, proposés en 2018
- ✗ 5 participants par atelier, en moyenne.

Budget fonctionnement 2018

EPICERIE SOLIDAIRE DE MOLSHEIM

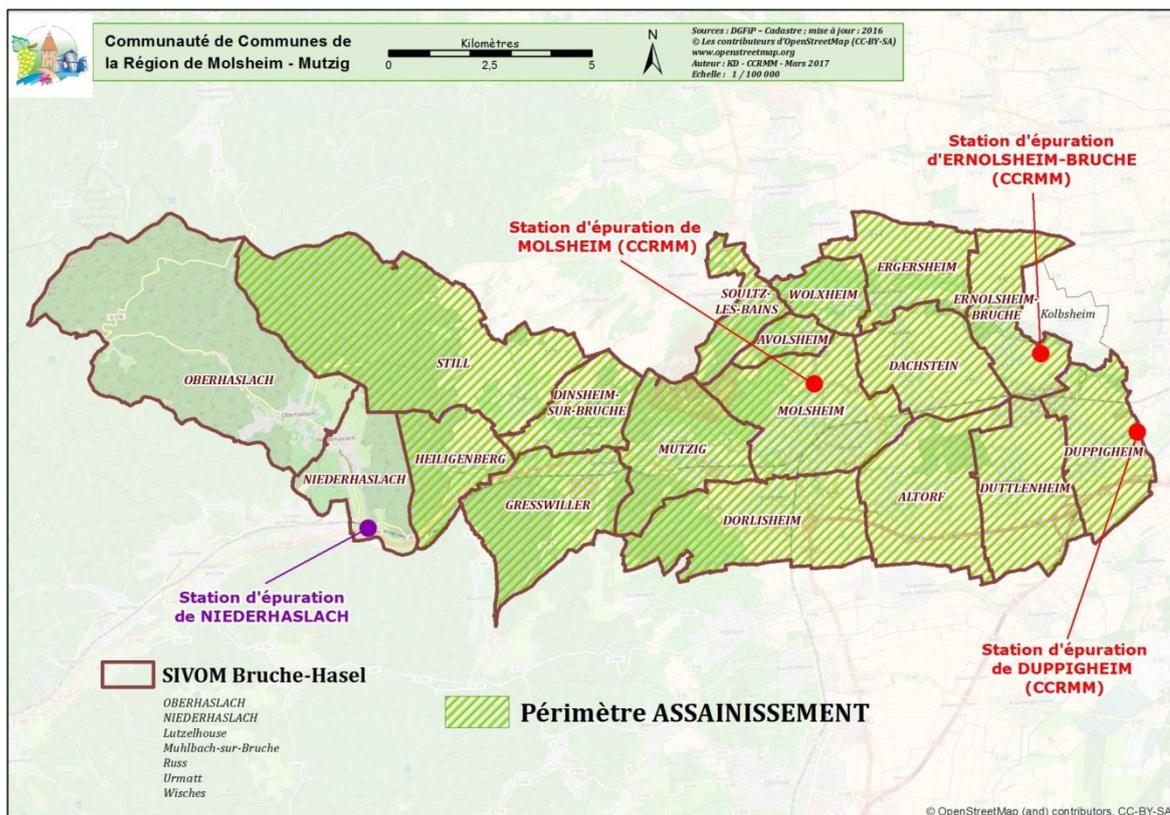
| Dépenses | |
|---|--------------------|
| Loyer + charges | 22 360,56 € |
| SELECTOM | 370,20 € |
| Liaisons Informatiques, accès Internet, téléphone | 407,15 € |
| Entretien Locaux et matériel (extincteurs - sécurité incendie) | 329,38 € |
| TOTAL (1) | 23 467,29 € |
| Cotisation "La Route de la Santé" | 200,00 € |
| Achats ateliers (matière première) | 251,72 € |
| Sorties / loisirs | 315,00 € |
| Réception, produits d'hygiène d'entretien des locaux, fournitures administratives | 715,89 € |
| TOTAL (2) | 1 482,61 € |
| Achat produits d'hygiènes et d'entretien + denrées non fournis BA | 15 136,00 € |
| Participation denrées BA | 10 996,00 € |
| Frais livraison BA | 1 918,00 € |
| TOTAL (3) | 28 050,00 € |
| rémunération poste CESF 1/2 temps | 23 200,00 € |
| TOTAL (4) | 23 200,00 € |
| TOTAL DEPENSES (1)+(2)+(3)+(4) | 76 199,90 € |

| Recettes | |
|-------------------------------------|--------------------|
| Subventions ComCom Molsheim Mutzig | 40 628,00 € |
| CARITAS Alsace | 13 600,90 € |
| Participation 10% des bénéficiaires | 11 131,00 € |
| Subvention Conseil Départemental | 8 162,00 € |
| Dons | 2 678,00 € |
| TOTAL RECETTES | 76 199,90 € |

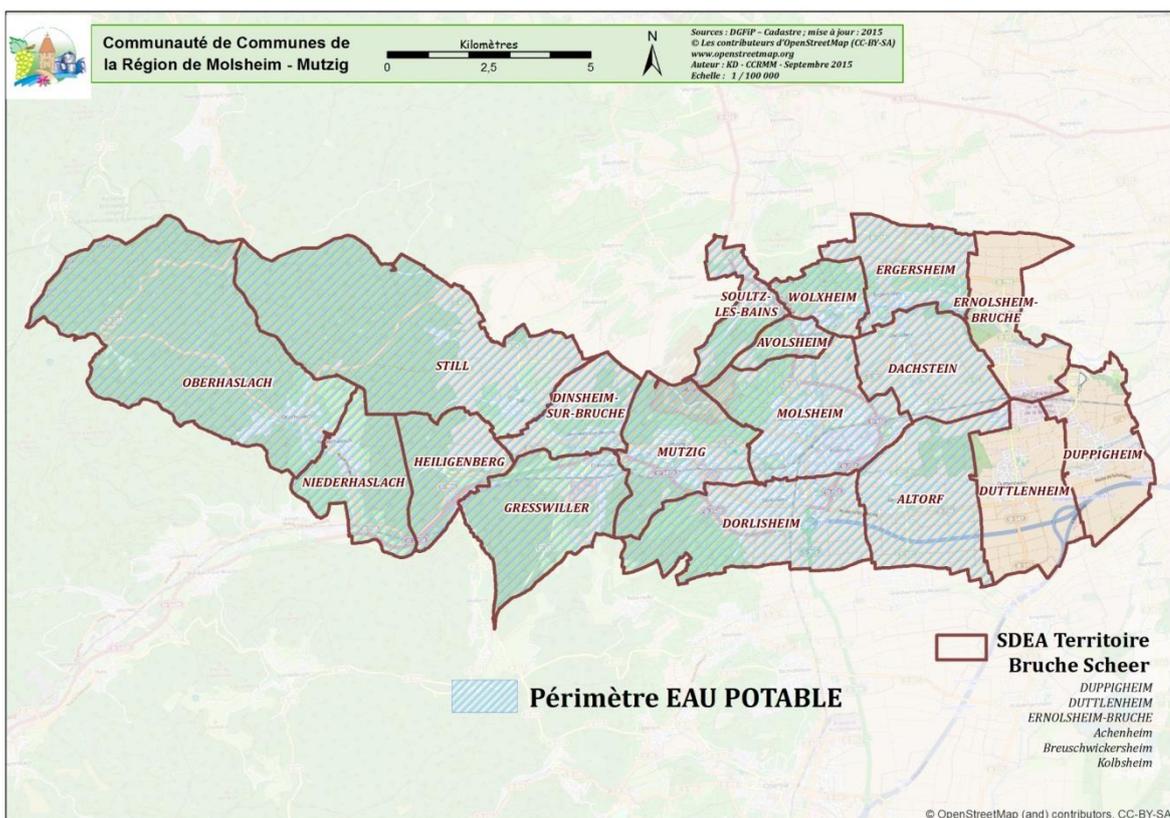
3.7. EAU ET ASSAINISSEMENT

Cartes des périmètres de gestion par la Communauté de Communes de l'eau et de l'assainissement

× périmètre assainissement :



× périmètre eau :



3.7.1. Station d'épuration de Molsheim

3.7.1.1. Assainissement général – Mise à niveau de la filière Eau de la station d'épuration de Molsheim

Le Conseil Communautaire a adopté en juillet 2013, la consistance technique du projet de mise à niveau de la filière « eau » de la station d'épuration de Molsheim. Une première tranche relative à des travaux préparatoires sur le déversoir d'orage en tête de station, le prétraitement amont et la tuyauterie de refoulement de la pompe « temps de pluie » avait fait l'objet d'un marché de travaux avec l'entreprise SADE-CGTH de METZ, pour un montant de 82.076,00 € HT. Ces travaux préparatoires avaient été réceptionnés en juillet 2015.

Une seconde tranche divisée en 3 lots avait ensuite été engagée en 2017, à savoir :

- Lot n°1 – Génie civil, VRD (génie-civil, réparation de bétons, résine, gaines, chambre de tirage, voirie) : marché attribué à l'entreprise TP & Transports Schmitt à SAINT-HIPPOLYTE (68) pour un montant de 124.979,35 € HT
- Lot n°2 – Equipements (fourniture et pose des équipements électromécaniques, tuyauterie, serrurerie) : marché attribué à l'entreprise RB SECURELEC à WIWERSHEIM (67) pour un montant de 123.117,00 € HT,
- Lot n°3 – Electricité, automatisme, supervision, télégestion (tirage et raccordement des câbles, modification des armoires électriques, reprise de l'automatisme) : marché attribué à l'entreprise Ateliers SIEFFERT à GAMBSHEIM (67) pour un montant de 341.642,00 € HT.

Les travaux démarrés en août 2017, ont été réceptionnés en décembre 2018.

3.7.2. Commune d'Altorf

3.7.2.1. Assainissement général – Création d'une station d'exhaure vers le Mittelbach

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en octobre 2016. La consistance technique du projet prévoit la création d'une station d'exhaure à l'aval du réseau avec un pompage de relèvement vers le Mittelbach à Altorf.

Le marché de travaux de décharge du réseau d'assainissement a été notifié en juillet 2017 à la société EUROVIA A.L. à Molsheim pour un montant de 123.984,00 € H.T amendé d'un avenant de 11.415,26 € H.T.



Les travaux ont été réalisés en plusieurs phases entre décembre 2017 et juillet 2018 et ont été réceptionnés en juillet 2018.

3.7.3. Commune de Dinsheim-sur-Bruche

3.7.3.1. Assainissement général – Réhabilitation par chemisage continu Rue Haute

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en juin 2017. La consistance technique du projet prévoit la réhabilitation par chemisage continu du réseau unitaire de la rue Haute à Dinsheim-sur-Bruche.

Le marché de travaux réhabilitation du réseau d'assainissement a été notifié en septembre 2017 à l'entreprise TELEREP EST S.A.S. à Woippy pour un montant de 121.545,00 € H.T. amendé d'un avenant de 2.665,00 € H.T.



Les travaux ont été réalisés à partir de novembre 2017 et réceptionnés en janvier 2018.

3.7.4. Commune de Dorlisheim

3.7.4.1. Assainissement Général – Décharge pluviale à l'aval de « Bugatti Automobiles S.A.S. », curage du fossé et renforcement de buse

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en août 2017. La consistance technique du projet prévoit le curage de la décharge pluviale et le renforcement de la buse à l'aval de « Bugatti Automobiles S.A.S.

Le marché de travaux d'assainissement a été notifié en janvier 2018 à la société TRATER T.P. à Dorlisheim pour un montant de 13.725,00 € H.T.

Les travaux ont démarré et ont été réceptionnés en juin 2018.



3.7.4.2. Alimentation en Eau Potable – Renforcement rue du Leimen et rue de l'Altenberg

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en octobre 2017. La consistance technique du projet prévoit le renforcement de l'alimentation en eau potable de la rue du Leimen et de la rue de l'Altenberg à Dorlisheim.

Le marché de travaux d'alimentation en eau potable a été notifié en novembre 2017 à la société BEYER Assainissement à BRUMATH pour un montant de 89.375,00 € H.T. amendé d'un avenant de -616,38 € H.T.

Les travaux démarrés en novembre 2017 ont été réceptionnés en avril 2018.



3.7.5. Ville de Molsheim

3.7.5.1. Réhabilitation par chemisage continu – Rue des Chasseurs, du Grassweg et rue de la Fonderie

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en mars 2017. La consistance technique du projet prévoit la réhabilitation par chemisage continu de la rue des Chasseurs, du Grassweg et de la rue de la Fonderie à Molsheim.

Le marché de travaux d'assainissement général a été notifié en octobre 2017 à la société AXEO S.A.S. à Brumath pour un montant de 209.982,50 € H.T, amendé d'un avenant de 1.400,40 € H.T.

Les travaux, démarrés en mars 2018, ont été réceptionnés en juin 2018.



3.7.5.2. Alimentation en Eau Potable – Renouvellement du réseau d'eau potable de la rue de la Commanderie entre la rue du Faisan et la rue des Vergers

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en mai 2018. La consistance technique du projet prévoit le renouvellement du réseau d'alimentation en eau potable de la rue de la Commanderie entre la rue du Faisan et la rue des Vergers.

Le marché de travaux d'assainissement général a été notifié en avril 2018 à la société EIFFAGE ROUTE NORD EST à WOLXHEIM pour un montant de 99.672,50 € H.T., amendé d'un avenant de 19.459,61 € H.T.

Les travaux démarrés en juillet 2018 ont été réceptionnés en décembre 2018.



3.7.6. Commune de Niederhaslach

3.7.6.1. Alimentation en Eau Potable – Renforcement du réseau d'eau potable entre la rue du Fossé et la rue du Chemin Neuf

Le Conseil Communautaire a adopté le projet en décembre 2017. La consistance technique du projet prévoit le renforcement du réseau d'alimentation en eau potable entre la rue du Fossé et la rue du Chemin Neuf à Niederhaslach.

Le marché de travaux d'assainissement général a été notifié en mars 2018 à la société EUROVIA A.L. à MOLSHEIM pour un montant de 297.560,00 € H.T., amendé d'un avenant de 25.950,90 € H.T.

Les travaux démarrés en juin 2018 ont été réceptionnés en octobre 2018.



3.7.7. Divers

3.7.7.1. Avis sur demandes d'autorisation d'urbanisme

Dans le cadre de l'instruction des autorisations d'urbanisme (certificat d'urbanisme, permis de construire, permis d'aménager), l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique (ATIP 67) ou la Direction Départementale des Territoires (DDT 67) est amenée à consulter les commissions ou services extérieurs en fonction de la nature des projets.

A ce titre, la Communauté de Communes, maître d'ouvrage des réseaux d'eau potable et d'assainissement, a émis 57 avis au titre de l'année 2018.

3.7.7.2. Réalisation des annexes sanitaires « eau potable » et « assainissement » pour les Communes qui ont prescrit la révision de leur document d'urbanisme

Le Plan Local d'Urbanisme établi à l'échelle de la Commune fixe les règles générales d'utilisation du sol par zones, les servitudes d'urbanisme ainsi que les orientations d'aménagement sur le territoire de la Commune.

Les annexes sanitaires « Eau potable » et « Assainissement », sont des pièces constitutives du PLU, qui répondent, quant à elles, à un double objectif :

- Faire la synthèse de la prise en compte globale des problèmes de l'eau, en justifiant le réalisme et la cohérence, d'une part des choix faits en matière de zonage, et d'autre part des choix techniques des équipements propres à l'assainissement ou à l'alimentation en eau potable ;
- D'être un document de programmation pour la réalisation des équipements prévus.

En d'autres termes, elles sont l'occasion d'effectuer un diagnostic de l'état du réseau et de vérifier l'adéquation du développement de la Commune avec les infrastructures existantes.

A ce titre, le Comité Directeur du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs avait décidé, par délibération du 13 septembre 1993, de prendre en charge financièrement les frais liés à l'établissement de l'annexe sanitaire « eau potable », pour l'ensemble des Communes relevant de la compétence « eau potable ».

Suite à la dissolution du Syndicat des Eaux de Molsheim et Environs, par arrêté préfectoral du 22 décembre 2006, la Communauté de Communes était venue aux droits et obligations du Syndicat.

Afin d'harmoniser le régime de prise en charge des annexes sanitaires « Eau Potable » et « Assainissement » sur notre territoire, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes avait décidé, par délibération n°10-109 du 15 décembre 2010, de prendre en charge également les frais d'établissement des annexes sanitaires « Assainissement ».

La Communauté de Communes a ainsi missionné au courant de l'année 2018 le SDEA Alsace-Moselle pour la réalisation des annexes sanitaires de la Commune d'ERGERSHEIM, et prendra en charge l'intégralité des dépenses y relatives

3.8. ACTIONS DE COMMUNICATION

Les actions de communication de la Communauté de Communes, tant internes qu'externes, sont très importantes.

3.8.1. La communication externe

3.8.1.1. Le site internet

Le 1^{er} site internet de la Communauté de Communes www.cc-molsheim-mutzig.fr, a été mis en service en juin 2003. Une refonte totale de ce site internet était nécessaire et la nouvelle version a été mise en ligne le 21 décembre 2011.

Un lien privilégié vers les mini-sites dédiés aux 3 piscines et au RAM et vers le site de l'Office du Tourisme Intercommunal de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG, a été mis en place sur la page d'accueil du site de la CC.



Mini-site des piscines intercommunales : <http://piscines.cc-molsheim-mutzig.fr>



Mini-site du RAM : <http://ram.cc-molsheim-mutzig.fr/>

50.127 internautes différents ont parcouru les 3 sites internet au cours de l'année 2018.



3.8.1.2. Le Vélo-Tour

Dans le cadre de sa politique en matière de réalisation de liaisons cyclables, la Communauté de Communes organise chaque année un Vélo-Tour à destination de ses concitoyens.

La 16^{ème} édition du Vélo-Tour a été organisée le Dimanche 23 Septembre 2018. Elle a rassemblé **2.142 participants**. Les cinq parcours (de 10 à 36 km) ont été proposés aux départs de MUTZIG, MOLSHEIM, ERGERSHEIM et DUPPIGHEIM. Ils ont, comme chaque année, été plébiscités par les cyclistes.

Communauté de Communes
de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG

16^{ÈME}



VELOTOUR

Dimanche
23 Septembre 2018

Départ à partir de 08h30 :
Mutzig • Molsheim • Ergersheim • Duppigheim

Pour plus d'informations : www.cc-molsheim-mutzig.fr



Le **cadeau offert** aux participants était une casquette (taille adulte & enfant – 5 coloris) portant le logo de la Communauté de Communes et du Vélo-Tour :



Le flyer de la manifestation a été imprimé en 10.700 exemplaires et distribué dans toutes les écoles primaires, collèges et lycées du territoire.

Infos pratiques

POINTS DE DÉPART ET DE RAVITAILLEMENT

4 POINTS DE DÉPART (départ possible entre 8h30 et 11h00)

MUTZIG : À proximité du Dôme / Pétaque Club
MOLSHEIM : Parking du cimetière du Zich
ERGSERSHEIM : Parking de la Salle Polyvalente
DUPPIGHEIM : Dojo (Rue du Stade)

4 POINTS DE RAVITAILLEMENT (ouverts de 8h30 à 12h00)

DORLSISHEIM : Ferme Vogelgesang
DACHSTEIN : Rue Jacques Prévert (à proximité du Groupe Scolaire)
ERNOLSHEIM-BRUCHE : Lavoir (Pont de la Bruche)
WOLXHEIM : Piste cyclable (en face du lotissement Bruckgarten)

ANIMATIONS

MUTZIG

Passage du BIKER 1 par TRACE VERTE

Le BIKER 1 (à partir de 6 ans) est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.

Les enfants restent sous la responsabilité des parents pendant toute la durée de l'animation.

Point de contrôle et/ou de réparation de votre vélo par TRACE VERTE (Place de la Gare)

Possibilité de location de vélos ou de vélos à assistance électrique (VAE) sur réservation au 03 88 38 30 69.

Mise à jour gratuite de vélos à assistance électrique motorisés par Bosch ou Shimano.

DUPPIGHEIM

Démonstration de self-défense

Animations pour enfants.

MOLSHEIM

Atelier de Prévention « Éléments de sécurité des Vélos » proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM.

Animations musicales par l'association « Boulevard Jeunesse ».

Jeux pour enfants.

Exposition de vélos anciens et originaux par l'association MVPV.

ERGSERSHEIM

Démonstration et initiation au BMX par la section BMX du Centre Sportif de Hautepierre. En présence de Luc Koehler, médaillé de bronze catégorie « Cruisers 50 et + » au Championnat du Monde 2017 USA.

CADEAUX

1 TOMBOLA GRATUITE

À gagner :
1 vélo-électrique pour les adultes
1 VTT pour les enfants (- de 16 ans)
Les bulletins seront à retirer et à déposer, sur place, lors des inscriptions.

1 COLLATION OFFERTE

Aux 4 points de départ de 11h00 à 15h00 sur présentation du coupon remis lors de l'inscription.

CADEAUX OFFERTS à tous les participants*

1 casquette

* dans la limite des stocks disponibles

LE RÉGLEMENT

Les inscriptions sont gratuites et se font le jour même depuis les 4 points de départ de 8h30 à 11h00.

Les lots et les collations seront distribués uniquement aux personnes inscrites au Vélo-Tour dans la limite des stocks disponibles.

Les parcours sont ouverts à tous, les itinéraires sont fléchés aux changements de direction.

Chaque participant s'engage à respecter le code de la route et de l'environnement.

Le port du casque est obligatoire pour les enfants de - de 12 ans et vivement conseillé pour tous les cyclistes.

Attention : les passages protégés réservés aux piétons doivent être traversés à pied, vélo à la main.

L'équipe organisatrice décline toute responsabilité en cas d'accidents qui pourraient survenir tout au long des parcours.

REPAS

KNACKS

BARBECUE (payant)

TOUS LES POINTS DE DÉPART

MUTZIG + ERGSERSHEIM

Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG
2 route Ecospace - B.P. 93077 67125 MOLSHEIM Cedex
Tél : 03 88 49 82 58
E-mail : secretariat@cc-molsheim-mutzig.fr
Site internet : www.cc-molsheim-mutzig.fr

En partenariat avec :
44^{ème} Régiment de Transmissions de MUTZIG

Plan des tracés :



Pour marquer la 16^{ème} édition du Vélo-Tour, des animations ont été organisées à certains points de départ et de ravitaillement :

➔ MUTZIG :

- **Passage du BIKER 1** (à partir de 6 ans) par TRACE VERTE

Le BIKER 1 est un niveau de base pour valider la maîtrise du vélo à basse vitesse (pédalé-freiné). Il permet d'évaluer les vététistes avant de sortir sur des randonnées tout terrain.

- Devant la Gare : **Point de contrôle et/ou de réparation des vélos** par TRACE VERTE
- Possibilité de location de vélos ou de vélos à assistance électrique (VAE) au 03 88 38 30 69
- Mise à jour gratuite de vélos à assistance électrique motorisés par Bosch ou Shimano

→ **MOLSHEIM :**

- **Atelier de Prévention « Eléments de sécurité des Vélos »** proposé et animé par la Brigade de Gendarmerie de MOLSHEIM
- **Animations musicales** par l'association « Boulevard Jeunesse »
- **Jeux pour enfants**
- **Exposition de vélos anciens et originaux** par l'association MVPV

→ **DUPPIGHEIM :**

- Démonstration de self-défense
- Animations pour enfants

→ **ERGERSHEIM :**

- A partir de 9h00 : Démonstration et initiation au **BMX** par la section BMX du Centre Sportif de Hautepierre

Pour la 10^{ème} fois, une **grande tombola gratuite** a été organisée ayant pour lots, un vélo électrique pour les adultes et un VTT pour les enfants. Le tirage au sort a eu lieu à l'issue du Conseil Communautaire du 04 octobre 2018 et la remise des prix le 08 novembre 2018 en présence du 44^{ème} Régiment de Transmissions de Mutzig, du Club Passion Photos de Molsheim, des associations participantes et des délégués communautaires.



Par délibération du 04 octobre 2018, le Conseil Communautaire a décidé d'attribuer une subvention de :

- **600,00 €** aux associations gérant les 4 points de départ, à savoir :
- à MUTZIG : au Pétanque-Club de MUTZIG
 - à MOLSHEIM : à Fédération MJC Alsace
 - à ERGERSHEIM : à la Maison des Jeunes et de la Culture
 - à DUPPIGHEIM : au Club de Judo-Jujitsu.

- 200,00 € aux associations situées aux 4 points de ravitaillement, à savoir :
- à DORLISHEIM : à l'Association pour le Don de Sang
 - à ERNOLSHEIM-BRUCHE : à l'Office Municipal des Sports, Arts et Loisirs
 - à DACHSTEIN : au Club de Badminton
 - à WOLXHEIM : à l'Association des Parents d'Elèves

En 2018, le budget total consacré à cette manifestation s'est élevé à **25.992 € T.T.C.**

3.8.1.3. Le Marathon du Vignoble d'Alsace

Le Marathon du Vignoble d'Alsace constitue une manifestation sportive de grande envergure pour notre territoire.



En 2018, la fréquentation, aux différentes épreuves proposées, a été la suivante :

| MARATHON | SEMI-MARATHON | 10 KM | COURSES ENFANTS | MARCHE NORDIQUE | MARCHE DU COEUR | TOTAL |
|----------|---------------|-------|-----------------|-----------------|-----------------|--------------|
| 865 | 1.851 | 1.501 | 735 | 140 | 384 | 5.476 |

2018 a marqué la 14^{ème} édition du Marathon du Vignoble d'Alsace et ce fût tout simplement exceptionnel, nous avons rassemblé plus de **5.476 participants** toutes épreuves confondues !

Bravo à Emmanuel LEGRAND et à Katia HIRTZ qui remportent le MARATHON respectivement en 02:41:33 et 03:19:53. Tous les coureurs se sont vus remettre à l'arrivée un coupe-vent sans manches et une bouteille de vin d'Alsace. Et les Semi-Marathoniens ont reçu leur première médaille ! Cette année, la Marche Nordique a fait son apparition et a rassemblé plus d'une centaine de personnes.

Le Marathon du Vignoble est un savoureux mélange entre sport, festivités, bonne humeur et gourmandise ! Ce ne sont pas moins de 12 relais gastro-viniques, plus de 1000 bénévoles et une vingtaine d'animations musicales qui ont jalonné les 42 km du parcours.

Depuis 2009, la Communauté de Communes est devenue un partenaire majeur du Marathon du Vignoble. En effet, elle :

- met à disposition de « l'association MVA » un agent à mi-temps ayant pour missions la coordination entre les différentes Communes traversées (animations, référents sécurité, bénévoles...), la gestion et le suivi des inscriptions et la communication globale de l'événement,
- offre une entrée gratuite à la piscine de plein-air à chaque marathonien.

La Communauté de Communes est, en outre, devenue le siège social de l'Association du Marathon du Vignoble d'Alsace.

3.8.2. La communication interne

3.8.2.1. Diffusion des comptes rendus

Les réunions des Commissions Permanentes du Conseil Communautaire (C.P.C-C), du Bureau, des Commissions Réunies, des Commissions du Tourisme et des Commissions « Eau et Assainissement » font systématiquement l'objet de comptes rendus.

Ces comptes rendus sont diffusés mensuellement :

- aux membres du Conseil Communautaire,
- aux Conseillers Municipaux des Communes membres.

3.8.2.2. Extranet

L'ensemble des comptes rendus, notes de synthèse, rapports d'activités et présentations diffusés lors des réunions sont accessibles sur l'extranet de la Communauté de Communes. Chaque délégué communautaire dispose d'un identifiant et mot de passe personnel. La connexion se fait via le site internet de la Communauté de Communes, bouton « extranet », situé en haut, à droite de la page d'accueil.



3.9. RELAIS DES ASSISTANTES MATERNELLES (R.A.M.)

Le Petit Nid



Le Relais d'Assistant(e)s Maternel(le)s baptisé « Le Petit Nid » est un **service de proximité gratuit** mis en place par la Communauté de Communes, en partenariat avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin et la Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin, depuis le **1^{er} septembre 2009**.

Son objectif est de valoriser l'accueil à domicile des enfants chez les assistantes maternelles et de jouer l'intermédiaire entre parents et assistantes maternelles.

3.9.1. L'accueil des jeunes enfants sur le territoire

3.9.1.1. Nombre d'assistantes maternelles sur le territoire en 2018 :

- **Agréées : 446 dont 37** assistantes maternelles en cessation temporaire ou définitive d'activité (maladie, déménagement, retraite, accueillent uniquement leurs petits-enfants, reprise d'une autre activité professionnelle).

- **En activité : 409**

A noter : l'agrément d'une assistante maternelle a une durée de validité de 5 ans. Une assistante maternelle qui, au bout de 3 ans d'activité, décide de reprendre son ancienne activité professionnelle conservera néanmoins son agrément (valide encore 2 ans). Ceci explique qu'elle soit encore comptabilisée dans le nombre total d'assistantes maternelles agréées malgré son inactivité.



3.9.1.2. Répartition des assistantes maternelles agréées par commune en 2018 :

| Commune | Agréées | En activité |
|---------------------|------------|-------------|
| ALTORF | 12 | 11 |
| AVOLSHEIM | 11 | 9 |
| DACHSTEIN | 30 | 25 |
| DINSHEIM-SUR-BRUCHE | 17 | 17 |
| DORLSHEIM | 33 | 27 |
| DUPPIGHEIM | 19 | 18 |
| DUTTLENHEIM | 31 | 31 |
| ERGERSHEIM | 22 | 20 |
| ERNOLSHEIM-BRUCHE | 20 | 18 |
| GRESSWILLER | 18 | 17 |
| HEILIGENBERG | 4 | 4 |
| MOLSHEIM | 65 | 57 |
| MUTZIG | 74 | 70 |
| NIEDERHASLACH | 19 | 18 |
| OBERHASLACH | 25 | 24 |
| SOULTZ-LES-BAINS | 10 | 10 |
| STILL | 24 | 22 |
| WOLXHEIM | 12 | 11 |
| TOTAL | 446 | 409 |

3.9.1.3. Capacité de l'accueil familial sur le territoire

1587 places potentielles (+ 40 places pour des enfants de moins de 4 ans pour la crèche familiale de MOLSHEIM)

- 644 places pour des bébés
- 245 places pour des + de 18 mois
- 698 places pour des enfants scolarisés (maternels et/ou primaires)

3.9.1.4. Nombre d'établissements d'accueil collectif enfants de 3 mois à 3 ans en 2018

13 établissements et 206 places :

- **MOLSHEIM : 6**
 - Halte-garderie P'tit ours : **20** places
 - 4 Micro-crèches privées : **44** places
 - Crèche d'entreprise : **40** places réservées aux membres du personnel des entreprises ayant signé une convention avec la crèche d'entreprise.
- **DORLISHEIM : 1**
 - Micro-crèche privée : 11 places
- **MUTZIG : 3**
 - Multi-accueil : 36 places
 - 2 Micro-crèches privées : 22 places
- **ERGERSHEIM : 1**
 - Micro-crèche privée : 11 places
- **ALTORF : 1**
 - Micro-crèche privée : 11 places
- **SOULTZ LES BAINS : 1**
 - Micro-crèche privée : 11 places

3.9.2. Contacts en 2018 (Téléphone, RDV ou visites)

6.397 contacts - *Hors animations et formations*

- Dont contacts parents : 2.530
- Dont contacts assistantes maternelles : 2.748
- Dont contacts partenaires : 1.119

L'essentiel des contacts a eu lieu :

- par mails : 4.149
- par téléphone : 1.365
- RDV : 547
- Visite : 211
- Courriers reçus : 125

→ MOTIFS DES PARENTS : 2.530 contacts

1) Information d'ordre contractuel (établissement, rupture de contrat...) : 1.092 contacts

Comment obtenir les aides de la C.A.F lorsque des parents souhaitent embaucher un assistant maternel ? Comment élaborer un contrat de travail ? De quels textes dépendent le contrat ? Quelles sont les démarches en cas d'arrêt maladie ? De quel régime fiscal dépendent les assistants maternels ?...

Depuis 3 ans, les responsables du R.A.M bénéficient de trois jours de formation animés par une juriste, recommandée par la C.A.F.

L'objectif : « Responsabiliser au maximum les employeurs vis-à-vis de leur assistant maternel à travers l'élaboration du contrat de travail ».

Moyens mis en place :

- informer employeur et salarié sur le cadre juridique et sa complexité,
- favoriser les échanges pour clarifier au maximum les relations,
- développer des outils qui permettent la compréhension des démarches administratives.

En moyenne, **les familles nous contactent 2 à 3 fois par an** (établissement de contrat, avenant, rupture, congés payés). Les parents ou futurs parents en recherche de mode de garde sur le territoire sont plus nombreux.

2) Recherche d'un mode de garde : 336 contacts

En fournissant des listes d'assistants maternels en activité avec leurs disponibilités actualisées en fonction des informations fournies par les professionnels et en mettant à jour régulièrement la liste des structures collectives du territoire (type de structure, coordonnées des responsables, capacité d'accueil...)

3) Vie du RAM (Soutien des parents dans leurs fonctions parentales ; formations ; temps d'éveil) : 1.102 contacts

Au total **783 familles différentes** ont contacté le RAM en 2018 (tous motifs confondus)

| Commune | Nombre de familles par commune ayant contacté le RAM en 2018 |
|---------------------|--|
| ALTORF | 21 |
| AVOLSHEIM | 12 |
| DACHSTEIN | 51 |
| DINSHEIM-SUR-BRUCHE | 38 |
| DORLISHEIM | 44 |
| DUPPIGHEIM | 35 |
| DUTTLENHEIM | 48 |
| ERGERSHEIM | 29 |
| ERNOLSHEIM-BRUCHE | 28 |
| GRESSWILLER | 22 |
| HEILIGENBERG | 8 |
| MOLSHEIM | 147 |
| MUTZIG | 120 |
| NIEDERHASLACH | 15 |
| OBERHASLACH | 30 |
| SOULTZ-LES-BAINS | 7 |

| | |
|--------------|------------|
| STILL | 11 |
| WOLXHEIM | 11 |
| HORS COM-COM | 106 |
| TOTAL | 783 |

➔ **MOTIFS pour les professionnelles : 2.748 contacts**

- 1) Information relative sur la vie du RAM (temps d'éveil, formations...) : 1.869 contacts
- 2) Information sur le statut, droit du travail, contrat : 478 contacts
- 3) Information relative à leurs disponibilités : 334 contacts
- 4) Renseignements sur la demande d'agrément : 67 contacts

Les assistantes maternelles participent activement aux actions de formations proposées par le relais et nous sollicitent régulièrement pour cette principale raison (inscriptions temps d'éveil, planning d'animation, contenu des formations proposées).

Le RAM est un lieu d'échanges et de **professionnalisation. (1).**

Les parents/employeurs nous sollicitent davantage que les assistantes maternelles pour les démarches de contractualisation. Etant responsables du contrat (législation), nous les invitons à prendre les démarches en main. Parallèlement, nous renseignons les assistantes maternelles sur leurs droits et leurs obligations **(2).**

Une partie d'entre elles nous tiennent informées de leurs disponibilités (elles ne sont pas dans l'obligation de le faire) **(3).**

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin, qui délivre les agréments, a mis en place des réunions d'informations sur le métier d'assistantes maternelles : nous invitons les personnes souhaitant des renseignements sur la demande d'agrément à y participer (présence d'une puéricultrice, formatrice et d'une responsable de RAM). **Les questions portant sur l'agrément (renouvellement, dérogation...) sont moins nombreuses** : le renvoi systématique vers l'autorité compétente (Conseil Départemental et la puéricultrice) commence à porter ses fruits. (4)

3.9.3. Professionnalisation des assistantes maternelles :

➔ **Actions de formations proposées en 2018 pour les assistantes maternelles :**

- Analyse de la pratique professionnelle : 7 rencontres / an en soirée (2 groupes, **28** assistantes maternelles)
- Ateliers FABER et MAZLISH (pédagogie) piqûre de rappel : 1 soirée (**14** assistantes maternelles)
- Atelier théâtre : création du spectacle de Noël : 7 soirées (**9** assistantes maternelles)
- Soirées d'échanges (groupes des temps d'éveil) : 4 soirées (**41** assistantes maternelles)
- « Adapter sa communication à l'enfant MONTESSORI niveau 1 » : 3 samedis (**19** assistantes maternelles)
- « Adapter sa communication à l'enfant MONTESSORI niveau 2 » : 3 samedis (**22** assistantes maternelles)
- « Communication gestuelle associée à la parole » : 3 samedis (**9** assistantes maternelles)

- « Permis de conduire » : 3 jours en collaboration avec le RAM de WASSELONNE (3 assistantes maternelles)

69 assistantes maternelles différentes ont participé à ces temps de formation en 2018 (26% des assistantes maternelles en activité).



3.9.4. Temps d'éveil organisés par le RAM :

En fonction des Communes, les assistantes maternelles sont invitées avec les enfants qu'elles accueillent à une matinée par semaine de 9h à 11h au R.A.M de MOLSHEIM, à DUPPIGHEIM ou à GRESSWILLER dans des locaux mis à disposition par les Maires de ces deux Communes.

- 173 animations proposées
- 105 assistantes maternelles
- 39 parents
- 220 enfants âgés de 3 mois à 3 ans



Tableau récapitulatif de la fréquentation des assistantes maternelles aux temps d'éveil et de formation :

| COMMUNES | Assistants Maternelles aux ateliers | Assistants Maternelles en formation |
|---------------------|--|--|
| ALTORF | 3 | 2 |
| AVOLSHEIM | 1 | 1 |
| DACHSTEIN | 10 | 5 |
| DINSHEIM-SUR-BRUCHE | 5 | 2 |
| DORLSHEIM | 13 | 9 |
| DUPPIGHEIM | 7 | 4 |
| DUTTLENHEIM | 5 | 3 |
| ERGERSHEIM | 7 | 4 |
| ERNOLSHEIM-BRUCHE | 4 | 0 |
| GRESSWILLER | 5 | 1 |
| HEILIGENBERG | 0 | 0 |
| MOLSHEIM | 15 | 15 |
| MUTZIG | 11 | 14 |
| NIEDERHASLACH | 0 | 0 |
| OBERHASLACH | 6 | 4 |
| SOULTZ-LES-BAINS | 0 | 1 |
| STILL | 8 | 7 |
| WOLXHEIM | 4 | 2 |
| TOTAUX | 104 <i>(soit 26%)</i> | 69 <i>(soit 17%)</i> |

3.9.5. Soutien à la parentalité :

- 39 parents ont pu bénéficier des temps d'éveil avec leurs enfants (en contrat avec des assistantes maternelles du territoire)
- 31 parents et 32 enfants ont participé aux ateliers parents/enfants du mercredi matin (1x/mois, 9 ateliers dans l'année).

Depuis 2015, nos actions de soutien à la parentalité ont permis de proposer aux parents et aux professionnels des conférences, des formations, des ateliers.

Ces actions financées à 100% par la CAF viennent compléter les actions que nous proposons déjà aux usagers, pour répondre à nos missions.

En Mai 2017, le RAM a répondu à un nouveau appel à projet REAAP (Réseau d'Appui et d'Accompagnement des Parents) pour la période allant de septembre 2017 à Juin 2018).

En avril 2018, notre nouveau projet REAAP a permis de poursuivre ces actions (de septembre à juin 2019)

Synthèse des actions REAAP 2018 :

- « **Présentation et information sur le centre ressource et le C.A.M.P.S** » (février 2018)
13 assmats, 2 parents, 10 professionnels de la petite enfance (**25 personnes** au total)



- « **L'apport des neurosciences dans la prise en compte des besoins de l'enfant de 0 à 6 ans** »
Josette SERRES (juillet 2018)
69 assmats, 97 parents, 150 professionnels de la petite enfance (**316 personnes** au total)



- « **Le cerveau des enfants un potentiel infini** » (13 septembre et 4 octobre 2018)
Film diffusé au cinéma Le trèfle :
débat animé par Christel BRICKA
Environ 140 assmats, 240 parents, 120 professionnels de la petite enfance (**550 personnes** au total)



3.9.6. Action de communication pour faire connaître les services que propose le R.A.M

- En direction des partenaires :
 - Courriers et flyers d'informations aux mairies de la Communauté de Communes
 - Courriers et flyers d'informations aux structures d'accueil collectives, écoles maternelles de la Communauté de Communes
 - Courriers d'informations aux responsables des relais assistants maternels du secteur sud du Bas-Rhin
- En direction des parents :
 - Mails et courriers d'informations sur les différentes actions menées par le relais assistants maternels (*d'où l'importance de lui envoyer la liste des naissances de votre commune tous les mois pour qu'elle récupère les adresses des parents*)
 - Site internet du R.A.M.

3.10. LE SYSTÈME D'INFORMATION GÉOGRAPHIQUE (S.I.G.)

Les outils SIG sont administrés par le service SIG de la Communauté de Communes, ce service met à disposition des services de la Communauté de Communes ainsi qu'à ses Communes membres des outils



modernes de consultation et de gestion du cadastre, de l'urbanisme (POS/PLU et SUP), des risques, contraintes, infrastructures et réseaux.

La Communauté de Communes est équipée d'un Système d'Information Géographique (SIG) intercommunal depuis 2006, celui-ci a été totalement renouvelé en 2012.

En 2018, une migration des solutions SIG vers des outils plus modernes, proposant des outils et des données plus récents est entamée !

En 2018, la Communauté de Communes est toujours équipée de logiciels de la gamme ArcGIS. Les logiciels bureautiques qui permettent au service SIG de la Communauté de Communes d'administrer les données géographiques et de les représenter cartographiquement passent, dans le cadre de notre migration, d'une version 10.2.1 à une version 10.6.1.

Un serveur SIG ArcGIS Server est également hébergé sur nos serveurs. Il permet de publier sur internet nos données et des outils au sein des applications SIG partagées sur notre extranet intercommunal SIGRMM. Dans le cadre de la migration, nous passons cette année d'ArcGIS Server 10.2.1 à ArcGIS Enterprise 10.6.1.

Toujours actif en 2018, le portail SIGRMM est développé à partir de la technologie arcOpole Studio (Esri France) et a été mise en place en 2012, elle est en 2018 en version 3.3. Grâce à elle, des applications de cartographie interactive sont consultables par les différents utilisateurs de la CCRMM et des Communes membres (plus de 100 utilisateurs), en se connectant via des identifiant et mot de passe. Les informations consultables sont de thématiques diverses (cadastre, documents d'urbanisme, zones inondables, pistes cyclables, monuments historiques, photo aérienne), pour chaque donnée, il est possible de les sélectionner et de les interroger pour obtenir diverses informations attributaires.

Notre migration entreprise en 2018 et qui aboutira en 2019 verra ce générateur d'application migré. Nous allons passer d'arcOpole Studio 3.3 à arcOpole PRO 3.4 et arcOpole Builder 1.2.

Les données SIG sont alors à republier, de nouvelles applications à configurer et les droits des utilisateurs à réattribuer.

Données cadastrales

Chaque année, à la fin de l'été et dans le cadre de la convention passée avec le Conseil Départemental, nous recevons les données cadastrales (graphiques et littérales) pour les intégrer à nos bases de données SIG puis les partager par le biais de nos applications extranet. En 2018, nous recevons et intégrons courant octobre les données arrêtées au 31 décembre 2017.

Données urbanisme

Parmi toutes les informations cartographiques disponibles, les données urbanistiques sont partagées par le biais de nos applications extranet pour permettre aux utilisateurs en Mairie ou à la Communauté de Communes de mieux appréhender les contraintes et réglementations urbanistiques en vigueur sur notre territoire :

- Documents d'urbanisme (POS/PLU) et plans de zonage associés,
- Prescriptions urbanistiques (emplacements réservés, espaces boisés classés, retrait, DPU, etc.) et AOC,
- Servitudes d'utilité publique (SUP).

Ces données sont standardisées selon la norme du CNIG (Conseil National de l'Information Géographique), les rendant ainsi compatible avec un téléversement sur la plateforme en ligne du Géoportail de l'Urbanisme (qui sera obligatoire à compter de 2020).

Numérisation des réseaux d'éclairage public

La réforme DT/DICT ou réglementation « anti-endommagement » est entrée en vigueur en 2011. A compter du 1^{er} janvier 2020 (report de l'échéance du 1^{er} janvier 2019), les gestionnaires de réseaux doivent disposer de plans numérisés de ceux-ci en classe A (précision inférieure à 40 cm) afin de pouvoir les transmettre aux exécutants de travaux en réponse à leurs déclarations de travaux. Cela concerne à la fois les réseaux sensibles enterrés en unités urbaines mais aussi ceux situés hors des zones urbaines, dont la date limite est fixée au 1^{er} janvier 2026.

Les Communes, membres de la Communauté de Communes de la Région de Molsheim-Mutzig (CCRMM), sont toutes concernées par cette réforme en tant que gestionnaires de leurs réseaux d'éclairage public (EP) !

La CCRMM assiste ses Communes membres à se mettre en conformité avec cette réglementation en accompagnant les Communes dans leurs démarches. Il a précédemment été voté le principe de porter techniquement et financièrement un projet de localisation, détection puis numérisation des réseaux d'éclairage public des Communes membres.

En 2018, cet effort intercommunal continue avec le recrutement au sein du service SIG d'une stagiaire issue de la dernière année de Master Observation de la Terre et Géomatique (OTG) de l'UFR de Géographie, Université de Strasbourg.

Le travail mené durant ce stage permet de créer un groupe de travail intercommunal pour sensibiliser à cette obligation réglementaire et de définir un périmètre exhaustif et interopérable pour toutes nos Communes membres.

Un modèle de données commun, socle de notre futur base de données a été conçu et validé. Un travail de proximité avec chaque commune a été entrepris, permettant, à terme, de collecter toutes les données inhérentes à l'éclairage public sur notre territoire, de les compiler dans cette base de données, et de profiter d'un marché public de détection pour les géoréférencer en classe A.

L'ensemble de cette démarche se déroule sur plusieurs exercices et permettra d'ici quelques années d'être en cohérence avec la réglementation et de disposer de données précises et d'un outil de gestion avancé sur l'éclairage public pour l'ensemble de nos Communes membres !

Cette application sera mise en œuvre et proposée avec la prochaine mouture du SIG intercommunale qui devrait voir le jour fin 2019, elle intégrera petit à petit la géolocalisation en classe A de ces éléments de l'éclairage public.

Le nouveau SIG permettra ainsi de profiter de nouveaux outils, plus modernes, pour la consultation et la mise à jour des données de notre éclairage public !

Schéma de fonctionnement de l'application arcOpole actuelle :

Application hébergée en interne sur serveur SIG, dans une DMZ

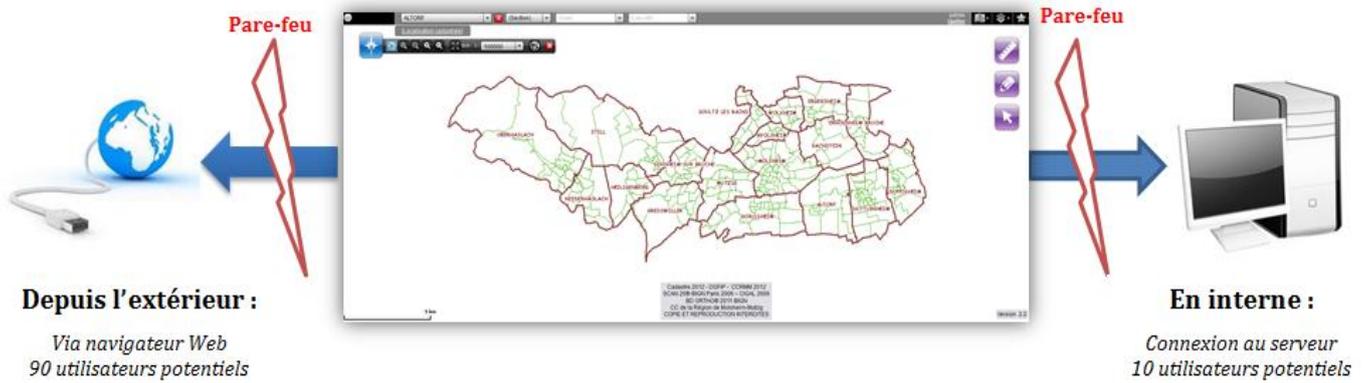
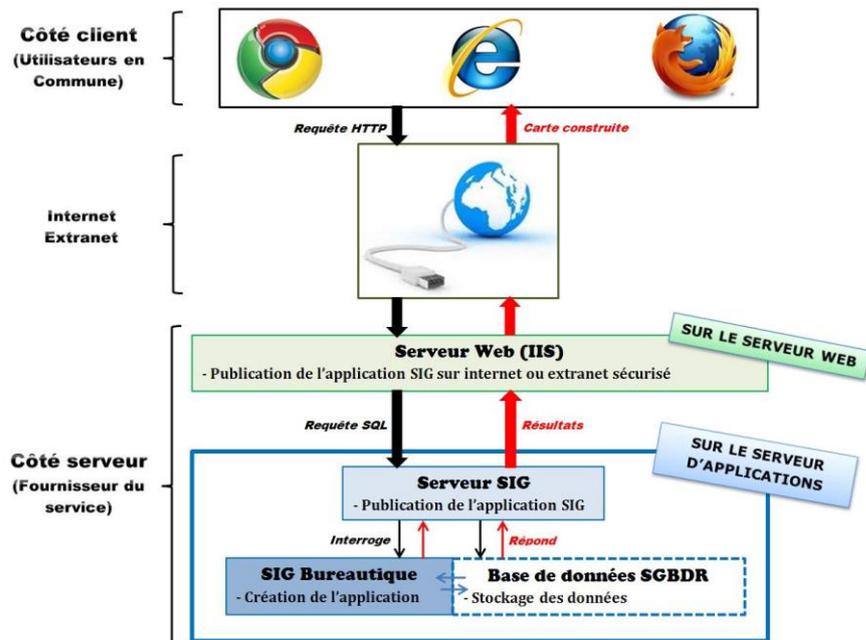


Schéma de l'architecture du Système d'Information Géographique intercommunal :



3.11. TRANSPORT À LA DEMANDE : AUTO COM'

Le service public de transport à la demande fonctionne, par délégation du Conseil Départemental du Bas-Rhin, depuis le 16 mai 2011.



Les **zones géographiques** desservies par ce service comprennent :

- les 18 Communes membres de la Communauté de Communes, à savoir : ALTORF, AVOLSHEIM, DACHSTEIN, DINSHEIM-SUR-BRUCHE, DORLISHEIM, DUPPIGHEIM, DUTTLENHEIM, ERGERSHEIM, ERNOLSHEIM-BRUCHE, GRESSWILLER, MOLSHEIM, MUTZIG, SOULTZ-LES-BAINS, WOLXHEIM, STILL (depuis le 1^{er} Mai 2012), les Communes d'HEILIGENBERG, OBERHASLACH et NIEDERHASLACH (depuis le 1^{er} Janvier 2014),
- la Commune de ROSHEIM (depuis le 1^{er} Janvier 2013),
- pour les Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG : uniquement les courses en partance de ces 3 Communes vers la C.C.R.M.M. (depuis le 1^{er} Septembre 2015).

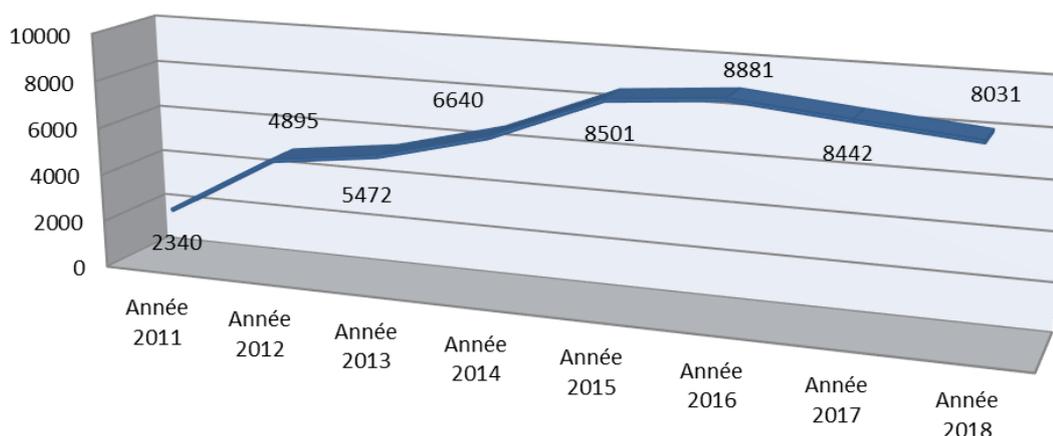
La **tarification des courses** est la suivante :

- 3,50 € pour les courses internes à la C.C.R.M.M. (30,00 € les 10 tickets),
- 4,50 € pour les courses vers la Commune de ROSHEIM et les courses depuis BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG (40 € les 10 tickets).

Ce service, accessible aux personnes à mobilité réduite, sans supplément de prix, fonctionne **tous les jours selon les horaires** suivants :

- les jours ouvrables (lundi au samedi, hors jours fériés),
- des lundis aux vendredis : de 8h00 à 20h00,
- les samedis de 8h00 à 17h00.

Evolution du nombre de courses



| | Année 2011 | Année 2012 | Année 2013 | Année 2014 | Année 2015 | Année 2016 | Année 2017 | Année 2018 |
|-----------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|------------|
| ■ Courses | 2340 | 4895 | 5472 | 6640 | 8501 | 8881 | 8442 | 8031 |

2011* : le nombre de courses indiqué, pour l'année 2011, est du 16 Mai (date de la mise en place du service) au 31 Décembre.

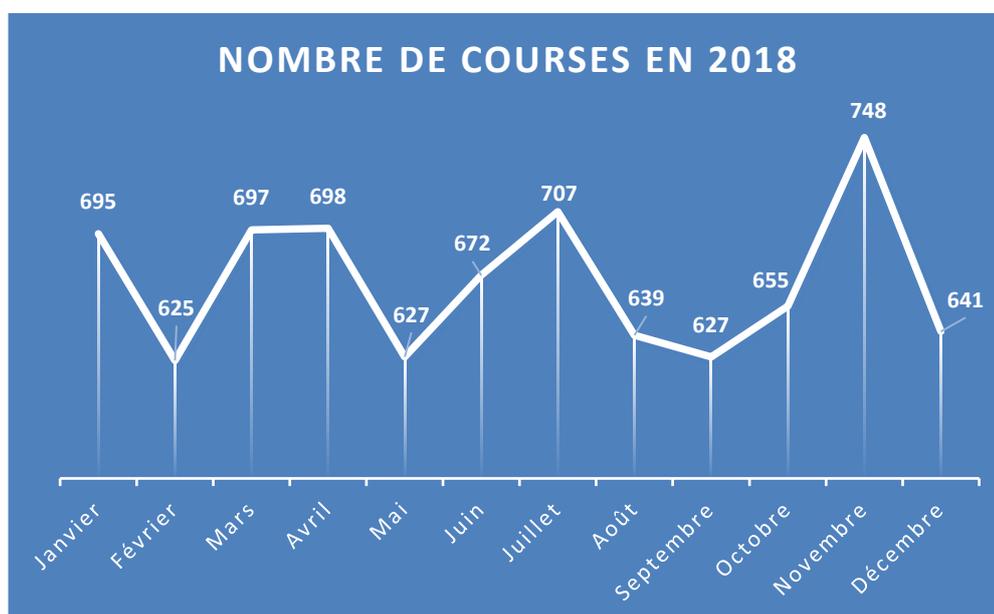
➤ **Fréquentation du service en 2018 :**

TABLEAU RECAPITULATIF du 1^{er} janvier au 31 décembre 2018

| | Janvier | Février | Mars | Avril | Mai | Juin |
|-------------------|---------|---------|------|-------|-----|------|
| Nombre de courses | 695 | 625 | 697 | 698 | 627 | 672 |
| Nombre de clients | 98 | 91 | 97 | 100 | 105 | 105 |

| | Juillet | Août | Septembre | Octobre | Novembre | Décembre |
|-------------------|---------|------|-----------|---------|------------|----------|
| Nombre de courses | 707 | 639 | 627 | 655 | 748 | 641 |
| Nombre de clients | 103 | 90 | 94 | 80 | 118 | 104 |

Soit un total de 8.031 courses sur l'année 2018 (8.442 courses en 2017)



➤ **Les motifs des déplacements :**

| MOTIFS | COURSES | % |
|-----------------|-------------|---------------|
| Banques | 9 | 0,11 |
| Assurance | 2 | 0,02 |
| Coiffeurs | 108 | 1,34 |
| Courses | 1845 | 22,97 |
| Tribunal | 1 | 0,01 |
| Dentistes | 35 | 0,44 |
| Entourage | 348 | 4,33 |
| Gendarmerie | 2 | 0,02 |
| Loisirs | 254 | 3,16 |
| Hôpital de jour | 3461 | 43,10 |
| Impôts | 9 | 0,11 |
| La Poste | 29 | 0,36 |
| Médecins | 1794 | 22,34 |
| Train | 132 | 1,64 |
| Pharmacie | 2 | 0,02 |
| Total | 8031 | 100,00 |

➤ **Bilan financier 2018 :**

| | |
|--|--------------------|
| • Déficit restant à la charge de la Communauté de Communes T.T.C. : | 83.935,49 € |
| • Participation financière du Conseil Régional : | 23 875,08 € |
| • Refacturation aux Communes de BERGBIETEN, DANGOLSHEIM et FLEXBOURG : | 663,74 € |
| <i>Solde à la charge de la Communauté de Communes :</i> | <u>59.396,66 €</u> |

3.12. BANQUE DE MATÉRIEL INTERCOMMUNALE

Par délibération du 8 octobre 2015, la Communauté de Communes a décidé de prendre une **nouvelle compétence en matière de création et de gestion d'une banque de matériel**. Les locaux, pour stocker le matériel en question et d'une surface d'environ 670 m², sont implantés à l'arrière du siège de la Communauté de Communes.

Le bâtiment a été réceptionné au mois de novembre 2017. Afin de faire face aux besoins de fonctionnement de ce service, un poste permanent d'adjoint technique à temps complet a été créé. Le matériel a été réceptionné entre le mois de novembre 2017 et le mois de mars 2018. L'ouverture du service a été effective au Printemps 2018.

La banque de matériel intercommunale est un service créé pour répondre aux besoins des Communes membres ainsi que des associations du territoire, **mais en aucun cas des particuliers**. Afin que les modalités de fonctionnement soient clairement identifiées par chaque utilisateur, deux règlements ont été rédigés, l'un pour les Communes, l'autre pour les associations.

Il est demandé aux Communes comme aux associations de désigner un référent qui pourra procéder à la réservation, en ligne, du matériel souhaité. La réception et le retour du matériel sont à la charge du locataire. Un constat à la prise en charge et au retour du matériel est établi. Le matériel doit bien évidemment être retourné, nettoyé et en bon état. La Communauté de Communes assure le matériel en tous lieux et pour tous les utilisateurs, cependant les Communes et les associations doivent souscrire les autres assurances (responsabilité civile, assurances des personnes, de ses biens propres ou autres matériels loués).

Pour les associations

Le matériel est mis à disposition pour les besoins propres des associations. En cas de fraude, l'association en question n'aura plus accès à la banque de matériel. Pour accéder à la banque de matériel, l'association devra passer par le référent de sa Commune. La réception et le retour du matériel devront se faire en présence, à la fois, du locataire et du référent de la Commune.

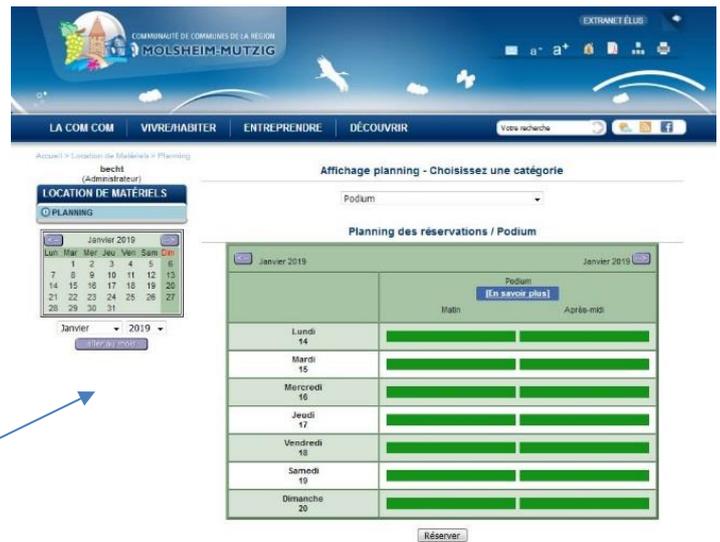
La banque de matériel est, entre autre, constituée des équipements suivants :

- podium (6 x 8 m / 48 m²)
- barrières vauban, avec une remorque pour les déplacer,
- tables et bancs,
- sécheurs électriques
- tonnelles (3 x 4,5 m & 3 x 6 m)
- grilles d'exposition,
- radar pédagogique,
- balayeuse de désherbage de voirie,
- aspirateur à feuilles,
- broyeur de végétaux,
- feux tricolores de chantier,
- panneaux routiers,
- blocs « sécurité » pour les manifestations.

Cette liste a vocation à s'étoffer au fil des années.

La réservation du matériel

Il convient tout d'abord de demander à la Communauté de Communes la création d'un identifiant pour le référent de la structure en question. L'accès à la plate-forme de réservation en ligne se fait via la page d'accueil du site communautaire : www.cc-molsheim-mutzig.fr.



Dès lors, il sera possible de sélectionner les différents équipements et de vérifier leur disponibilité. Une demande de réservation pourra être effectuée aux dates souhaitées. Chaque réservation en ligne est soumise au responsable de la banque de matériel pour validation.



Statistiques de réservation 2018

| MATERIEL | NB DE RESERVATIONS EFFECTUEES | NB DE LOTS RESERVES |
|---|-------------------------------|---------------------|
| PODIUM STAGECAR III | 6 | 6 |
| POUTRES SCENIQUES PODIUM | 0 | 0 |
| ENSEMBLE BRASSERIE BAVIERE | 6 | 13 |
| REMORQUE 38 BARRIERES POLICE | 2 | 2 |
| TABLES ET BANCS POLYETHYLENE | 1 | 4 |
| SECATEURS ELECTRIQUES ⁽¹⁾ | 1 | 1 |
| TONNELLES VITABRI 3 X 4,5 m | 21 | 54 |
| TONNELLES VITABRI 3 X 6 m | 29 | 78 |
| GRILLES D'EXPOSITION | 8 | 63 |
| RADAR PEDAGOGIQUE ⁽¹⁾ | 8 | 8 |
| BROSSE DE DESHERBAGE ⁽¹⁾ | 5 | 5 |
| BALAYEUSE RAMASSEUSE ⁽¹⁾ | 6 | 6 |
| BROYEUR DE BRANCHES ⁽¹⁾ | 1 | 1 |
| ASPIRATEUR A FEUILLES + KIT D'HABILLAGE BENNE POUR VEHICULE 3,5 T ⁽¹⁾ | 2 | 2 |
| JEU DE 2 FEUX TRICOLORES DE CHANTIER ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| LOTS FEUX ORANGE A ECLAT ⁽¹⁾ | 2 | 4 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "DANGER" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "TRAVAUX" ⁽¹⁾ | 1 | 2 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "ROUTE BARREE" ⁽¹⁾ | 1 | 2 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "ROUTE BARREE A XXX METRES" ⁽¹⁾ | 1 | 4 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "INTERDICTION DE STATIONNER" ⁽¹⁾ | 1 | 4 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "RETRECISSEMENT DE CHAUSSEE" ⁽¹⁾ | 1 | 2 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "LIMITATION DE VITESSE 30 KM/H" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "LIMITATION DE VITESSE 50 KM/H" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "DEVIATION" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "FEU TRICOLERE" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "INTERDICTION DE DEPASSER" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "FLECHE ORIENTABLE" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "CIRCULATION ALTERNEE" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAUX DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "FIN D'INTERDICTION" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAU DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "FLECHES ROUGE" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| PANNEAU DE SIGNALISATION TEMPORAIRE "CHANTIER" ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| CONES DE SIGNALISATION TEMPORAIRE ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| REMORQUE BENNE MULTI-USAGES / PORTE-ENGIN 3,5T (PERMIS EB) | 0 | 0 |
| BLOCS BETON DE SECURITE EMPILABLES ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| LOT REMORQUE POUR CIRCULATION ALTERNEE TEMPORAIRE ⁽¹⁾ | 0 | 0 |
| | 103 | |

⁽¹⁾ : Matériels disponibles uniquement pour les communes

3.13. AIRES D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE DE MOLSHEIM & MUTZIG

La loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 confie aux Etablissements Publics de Coopération Intercommunale à fiscalité propre, à compter du 1^{er} janvier 2017, une nouvelle compétence obligatoire intitulée « *Aménagement, entretien et gestion des aires d'accueil des gens du voyage* ».

Ainsi, depuis le 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes gère deux Aires d'Accueil des Gens du Voyage, l'une située à MOLSHEIM, l'autre à MUTZIG. Du 1^{er} janvier au 31 octobre 2017, la gestion était déléguée à la société VAGO. Depuis le 1^{er} novembre 2017, la Communauté de Communes gère les deux aires en régie, à l'aide d'un agent technique.



3.13.1. Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MOLSHEIM

Tarifs et droits d'entrée

Les tarifs et droits d'entrée actuels de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MOLSHEIM sont les suivants :

| | | |
|--------------------------------------|---|-----------------------|
| ⇒ Droit de place journalier | : | 3,00 € |
| ⇒ Consommations de fluides au réel : | | |
| - Eau | : | 2,80 €/m ³ |
| - Electricité | : | 0,17 €/kWh. |

Etat des lieux pour l'année 2018

- ⇒ Taux d'occupation : 95,82 %
- ⇒ Fréquentation :
 - 263 personnes (97 hommes / 80 femmes / 86 enfants)
 - 102 ménages dont 25 couples avec 2 enfants, 35 personnes isolées sans enfants, 15 couples avec 1 enfant
- ⇒ Durée des séjours :
 - Majoritairement moins de 1 mois : 46 %
 - De 3 à 6 mois : 25 %
- ⇒ Coordination sociale :

L'association ARSEA intervient 2 après-midis par semaine : 1 après-midi pour l'aide aux démarches administratives et 1 après-midi pour faire des animations auprès des enfants.
- ⇒ Scolarisation :

L'obligation de scolarisation est très peu respectée sur les AAGV. Les gens du voyage considèrent que l'école sert uniquement à acquérir les fondamentaux (lire, écrire, compter) qui sont enseignés à l'école primaire. Aussi, on constate un très fort taux d'absentéisme des enfants du voyage à partir du collège. A Molsheim, la fréquentation

de l'école est très irrégulière, avec seulement 5 ou 6 enfants scolarisés en 2018. Il y a régulièrement des tensions avec les familles.

⇒ Budget :

| DEPENSES | | RECETTES |
|--------------------------|--|--|
| <i>Principaux postes</i> | Frais de personnel : 50.920 € Electricité : 44.648 € Eau (estimation) : 17.923 € Entretien des blocs sanitaires : 12.717 € Entretien des réseaux EP/EU : 11.593 € Coordination sociale : 10.000 € Espaces verts et déchets verts : 9.600 € | Subvention Etat : 43.169 € Subvention CD67 : 21.135 € Redevances usagers : 30.640 € Location bungalow : 1.458 € |
| TOTAL | 175.241 € | 99.311 € |

⇒ Problématiques relevées :

- Dépôt de très nombreux déchets (OM, déchets verts, matelas et déchets divers) :
 - ➔ Ils sont évacués en déchetterie par l'agent technique (ou par une société privée pour les déchets verts).
- Demande d'un tarif hivernal de 35€/semaine :
 - ➔ La demande a été refusée, car le forfait hivernal demandé ne permet pas de prendre en compte les consommations de chacun alors que le système de télégestion mis en place permet le paiement au réel des consommations d'eau et d'électricité.
- Refus de quitter le site en période de fermeture :
 - ➔ Une plainte a été déposée par la Communauté de Communes. Les 4 familles concernées se sont alors déplacées sur le champ adjacent, avec vol d'eau et d'électricité sur les bornes de l'AAGV. La Communauté de Communes a à nouveau déposé plainte pour vol.

⇒ Améliorations en 2018 par rapport à 2017 :

- Installation d'un bungalow pour la coordination sociale à l'entrée du site
- Installation de robinets anti-gel sur chacune des 15 bornes pour éviter le gel des canalisations en hiver
- Remise en service de la barrière à l'entrée du site afin de mieux gérer les entrées et sorties de caravanes
- Instauration de nouvelles règles de fonctionnement :
 - A chaque entrée sur site :
 - ✓ Interdiction d'entrer sur l'AAGV en cas d'impayés
 - ✓ Etablissement obligatoire d'une convention de séjour et remise des justificatifs d'identité
 - ✓ Dépôt obligatoire de 100€ de caution et prépaiement de 30€ de fluides
 - Au cours du séjour :
 - ✓ Instauration d'un montant minimum de prépaiement de 10€/encaissement
 - ✓ Instauration de créneaux définis pour les encaissements (de 9h à 10h et de 16h à 17h), afin d'éviter de déranger l'agent technique de manière intempestive durant la journée.



3.13.2. Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MUTZIG

Tarif d'occupation des emplacements

Le tarif actuel d'occupation d'un emplacement de l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage de MUTZIG est fixé mensuellement à 150 €, décomposé comme suit :

- ⇒ Part droits de place : 37,50 €
- ⇒ Part fluides : 112,50 €

comprenant l'électricité, l'eau potable et l'assainissement.

Etat des lieux pour l'année 2018

- ⇒ Taux d'occupation : + de 100 %, car les occupants sont sédentaires. Aussi, les enfants et petits-enfants s'installent au fur et à mesure à côté de leurs parents.
- ⇒ Fréquentation : 64 personnes, soit 21 ménages, dont 24 enfants (33 hommes / 29 femmes)
- ⇒ Durée des séjours : à l'année
- ⇒ Scolarisation : les gens du voyage se considèrent comme sédentaires et permettent à leurs enfants de suivre une scolarisation ordinaire jusqu'au collège.
- ⇒ Budget :

| | DÉPENSES | RECETTES |
|--------------------------|--|---|
| <i>Principaux postes</i> | Electricité : 39.883 € Eau : 23.169 € Frais de personnel : 16.998 € Entretien réseau EU/EP : 9.566 € Entretien zone d'épandage : 4.596 € Coordination sociale : 1.800 € Dératisation : 1.426 € | Subvention Etat : 31.788 € Subvention CD67 : 15.367 € Redevances usagers : 11.240 € |
| TOTAL | 107.485 € | 58.395 € |

- ⇒ Améliorations en 2018 par rapport à 2017 :
 - Un contrat a été conclu avec l'Association AVA afin qu'une mission de coordination sociale soit réalisée sur le site, avec la présence d'une coordinatrice sociale une demi-journée par semaine.
 - La mise en place d'une opération de dératisation par une société privée a permis de réduire l'invasion de rats sur le site.
- ⇒ Problématiques relevées :
 - Impayés 2018 : 6.760 €
 - Gaspillage des fluides : Factures d'eau et d'électricité exorbitantes
 - La zone d'épandage à l'arrière du site ne remplit plus son rôle et serait à refaire entièrement.
 - Les blocs sanitaires sont vieillissants. De nombreux travaux seraient à réaliser.

Surpopulation du site et sédentarité : une réflexion est en cours pour requalifier l'Aire d'Accueil des Gens du Voyage en Terrains Familiaux. Les Terrains Familiaux sont des terrains permettant d'accueillir les gens du voyage en cours de sédentarisation ou sédentarisés. Cette transformation a été inscrite dans le Schéma Départemental d'Accueil des Gens du Voyage 2019-2024.

3.14. BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

Les membres du Conseil Communautaire avaient décidé de se doter de la compétence « *Installation, gestion et entretien de bornes de recharge pour véhicules électriques* » dès juin 2016. L'arrêté préfectoral actant cette nouvelle compétence a été pris le 14 février 2017.

En parallèle, le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire a annoncé fin 2016 sa volonté de soutenir les projets en faveur de la mobilité électrique en octroyant des subventions à hauteur de 80%, dans le cadre du dispositif « *Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte* ».

Aussi, afin d'agir pour la transition énergétique tout en profitant de coûts d'investissement réduit, il a été décidé début 2017 de déployer 19 bornes de recharge pour véhicules électriques sur le territoire.

En concertation avec les maires des Communes concernées, des emplacements ont été choisis et un calendrier de déploiement déterminé :

| COMMUNE | EMPLACEMENT | REALISATION DES TRAVAUX | MISE EN SERVICE |
|-------------------------|---------------------------------|-------------------------|-----------------|
| ALTORF | Parking Abbatale Saint Cyriaque | 2018 | 2019 |
| AVOLSHEIM | Jardins de la Gare | 2019 | 2019 |
| DACHSTEIN | Rue Saint-Martin | 2018 | 2019 |
| DINSHEIM | Parking du Foyer Communal | 2018 | 2019 |
| DORLISHEIM | Place du Village | 2018-2019 | 2019 |
| DUPPIGHEIM | Parking Zone de Loisirs | 2018 | 2019 |
| DUTTLENHEIM | Parking Mairie | 2018 | 2019 |
| ERGERSHEIM | Parking RD30 | 2018-2019 | 2019 |
| ERNOLSHEIM | Parc des sports | 2018 | 2019 |
| GRESSWILLER | Place de la Mairie | 2018-2019 | 2019 |
| HEILIGENBERG | | | |
| MOLSHEIM | Parc des Jésuites | 2017-2019 | 2019 |
| MOLSHEIM | Parking Rue des Sports | 2018 | 2019 |
| MUTZIG | Place de la Mairie | 2018 | 2019 |
| MUTZIG | Espace Atrium | 2019 | 2020 |
| NIEDERHASLACH | Place des Fêtes | 2018 | 2019 |
| OBERHASLACH | Parking Salle Polyvalente | 2018 | 2019 |
| SOULTZ-LES-BAINS | Rue du Moulin | 2019 | 2019 |
| STILL | Parking des Tuileries | 2018 | 2019 |
| WOLXHEIM | Place des Pierres | 2019 | 2020 |

Suite au marché public lancé en 2017, les travaux de raccordement électrique et de pose des 17 premières bornes de recharge électrique ont débuté au deuxième semestre 2018, pour une mise en service début 2019.

3.15. MUTUALISATION

➤ **Renouvellement des marchés de fourniture d'électricité et de gaz - constitution d'un groupement de commandes permanent**

Le Conseil Communautaire a donné son accord pour la constitution d'un groupement de commandes pour la passation des marchés de fourniture d'électricité et de gaz naturel, auquel participeront les Collectivités Locales suivantes :

- les Communes membres de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG,
- le SIVOM de MOLSHEIM-MUTZIG et Environs,
- les CCAS concernés des Communes membres,
- le SIVU du Collège de MUTZIG,
- le SMICTOMME.

La Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG est désignée en tant que coordonnateur du groupement de commandes ainsi formé.

3.16. CRÉATION D'UNE MAISON DE SERVICES AU PUBLIC INTERGÉNÉRATIONNEL

La Communauté de Communes a été dotée de la compétence relative à la création et la gestion de maisons de services au public en date du 14 février 2017.

Le projet est de reloger, dans l'ancienne caserne des pompiers de MOLSHEIM réhabilitée, les structures suivantes :

- les associations SERVIR, Mission Locale 3 Vallées et Trampoline,
- le Centre d'Information et d'Orientation du district scolaire de MOLSHEIM,
- les Services Polyvalents d'Aides et de Soins à Domicile, l'ABRAPA et SERVIR PRO.

La Commission Réunie, en sa séance **du 16 mars 2017**, a estimé que la dimension de cette opération est clairement intercommunale, et a, dès lors, émis un avis favorable pour qu'elle soit confiée à la Communauté de Communes, tant en ce qui concerne la réhabilitation de l'ancienne caserne des pompiers de MOLSHEIM, que la gestion ultérieure de l'immeuble, au titre de sa compétence « *Création et gestion de maisons de services au public* ».

La Commission Réunie accepte que les biens en question, appartenant à la Ville de MOLSHEIM, soient mis à disposition à la Communauté de Communes par bail emphytéotique administratif.

Le Conseil Communautaire a adopté, par délibération **du 20 décembre 2018**, le projet de création d'une maison de services au public intergénérationnel établi par le Groupement Richter Architectes / Capem Ingénierie / Solaires Bauen / E3 Economie / BET Jost, dont la dépense à engager pour la réalisation de cette opération est évaluée à 4.237.067,00 € H.T..

Les aides financières sollicitées sont les suivantes :

- Fonds Leader, au titre du Feader dans le cadre du programme de développement rural 2014/2020,
- Région Grand Est, dans le cadre du dispositif régional de traitement et de requalification des friches,
- Département du Bas-Rhin, dans le cadre du contrat départemental territorial et humain du territoire d'action Sud,
- Etat, au titre de la Dotation de Soutien à l'Investissement Local – Contrat de ruralité 2018,
- A.R.S. – C.N.S.A., au titre du plan d'aide à l'investissement 2018 / secteur personnes âgées pour l'activité « SPASAD ».

Plan de financement :

| | | |
|------------------------------|---|-----------------------|
| × LEADER | : | 10.000,00 € |
| × REGION (part démolition) | : | 13.600,00 € |
| × REGION (part travaux) | : | 500.000,00 € |
| × DEPARTEMENT | : | 500.000,00 € |
| × A.R.S. C.N.S.A. | : | 292.350,00 € |
| × ETAT - Contrat de ruralité | : | <u>355.000,00 €</u> |
| <i>Total « Subventions »</i> | : | <i>1.670.950,00 €</i> |
| F.C.T.V.A. | : | <u>837.253,45 €</u> |
| <i>Total Recettes</i> | : | <i>2.508.203,45 €</i> |
| <i>Reste à financer</i> | : | <i>2.534.276,95 €</i> |

3.17. AMÉNAGEMENT NUMÉRIQUE DU TERRITOIRE

➤ CONVENTION DE FINANCEMENT POUR LA REALISATION DU RESEAU D'INITIATIVE PUBLIQUE REGIONAL DE TRES HAUT DEBIT EN ALSACE

La participation financière forfaitaire des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale au projet « Très Haut Débit Alsace » a été arrêtée, selon un principe de péréquation, à 175 € par prise téléphonique recensée lors des études d'avant-projet conduites en 2013-2014.

Dans notre cas, seules les communes d'AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et WOLXHEIM relèvent de la tranche ferme de ce dispositif. A ce titre la participation financière de la Communauté de Communes s'élève à 580.300 € pour 3.316 prises.

Les 12 autres communes de notre territoire sont intégrées à la tranche conditionnelle de ce projet, car elles disposent déjà d'un raccordement au Très Haut Débit par le biais d'une initiative privée, à savoir le réseau câblé mis en place par Estvidéo Communication, repris par Numéricable et racheté par SFR. L'affermissement de cette tranche n'est possible qu'à échéance des conventions câbles en cours, signées au cours des années 90' pour une durée de 30 ans.

Dans le cadre de la tranche ferme, la Communauté de Communes a conclu une convention de financement pour la réalisation du réseau d'initiative publique régional de très haut débit en Alsace à conclure avec la Région GRAND'EST.

Cette convention concerne donc le déploiement de la fibre optique du projet de très haut débit en Alsace, dans les communes d'AVOLSHEIM, HEILIGENBERG, NIEDERHASLACH, OBERHASLACH, STILL et WOLXHEIM.

En 2018, les travaux de raccordement réalisés par le consortium ROSACE ont commencé pour les communes d'AVOLSHEIM et WOLXHEIM. Celles-ci devraient pouvoir être raccordées à la fibre optique au début de l'année 2019 !

3.18. LES PARTENAIRES INSTITUTIONNELS

3.18.1. Le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin constitue le partenaire financier principal de la Communauté de Communes.

C'est ainsi qu'en 2018, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **195.865,32 €**.

3.18.2. L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse

L'Agence de l'Eau Rhin-Meuse est un partenaire financier important pour la Communauté de Communes pour les primes d'épuration de nos stations d'épuration de Molsheim et Ernolsheim-Bruche.

C'est ainsi qu'en 2018, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **167.865,00 €**.

3.18.3. Le Syndicat des Eaux et de l'Assainissement du Bas-Rhin (S.D.E.A.)

Le S.D.E.A. constitue un partenaire incontournable de la Communauté de Communes pour l'exercice de sa compétence en matière d'assainissement. La Communauté de Communes lui a ainsi confié l'entretien, l'exploitation et la gestion des équipements de traitement, d'épuration et de transport des eaux usées et pluviales ainsi que l'entretien et l'exploitation des réseaux d'eau potable.

3.18.4. La Caisse d'Allocations Familiales du Bas-Rhin

La Caisse d'Allocations Familiales est également un partenaire financier important pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles ainsi que les Aires d'Accueil des Gens du Voyages de Molsheim et Mutzig.

C'est ainsi qu'en 2018, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **175.636,97 €**.

3.18.5. Mutuelle Sociale Agricole (MSA)

La Mutuelle Sociale Agricole est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre du financement de son Relais d'Assistantes Maternelles.

C'est ainsi qu'en 2018, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **784,28 €**.

3.18.6. La Région

La Région est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre de la construction d'une nouvelle Piscine à DACHSTEIN au titre de la promotion des Energie renouvelable ainsi qu'au titre du Transport à la Demande.

C'est ainsi qu'en 2018, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **56.520,43 €**.

3.18.7. L'Agence De l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie - ADEME

L'ADEME est également un partenaire financier pour la Communauté de Communes dans le cadre de la construction d'une nouvelle Piscine à DACHSTEIN au titre de la promotion des Energie renouvelable « pompe à chaleur » et de la réalisation d'une chaufferie bois granulés.

C'est ainsi qu'en 2018, la Communauté de Communes a bénéficié d'aides d'un montant total de **7.335,27 €**.